

Compte Financier Unique 2024

*Rapport de présentation
Conseil communautaire
du 24 juin 2025*

THONON
agglomération



Sommaire

1.	Budget Principal	5
1.1.	Chiffres clés 2024.....	5
1.2.	Répartition des dépenses et des recettes	5
1.3.	Résultat.....	6
1.4.	Les indicateurs financiers	22
2.	Budget annexe eau potable	26
2.1	Résultat.....	26
2.2	Les indicateurs financiers	33
3.	Budget annexe assainissement	36
3.1	Résultat.....	36
3.2	Les indicateurs financiers	43
4.	Budget annexe déchets ordures ménagères.....	46
4.1	Actions réalisées et chiffres clés 2024.....	46
4.2	Résultat.....	46
4.3	Indicateurs financiers.....	54
5.	Budget annexe Développement économique.....	56
5.1	Résultat.....	56
6.	Budget annexe Zones d'activités.....	62
6.1	Résultat.....	62
7.	Budget annexe location de locaux aménagés	66
8.	Budget annexe transport à la demande.....	69

Préambule

Chaque année, l'ordonnateur doit rendre compte des dépenses et recettes relatives à l'exercice des compétences de sa collectivité, comptabilisées au sein de ses budgets.

Pour ce faire, Thonon agglomération dispose d'un budget principal et de 7 budgets annexes. Pour rappel, les budgets Berges et rivières et MAPA ont été dissous le 31 décembre 2023 puis intégrés au budget principal, impactant fortement la situation financière et comptable de ce dernier.

En ce qui concerne l'exercice 2024, Thonon agglomération a choisi d'anticiper l'obligation réglementaire de substituer le compte financier unique (CFU) au compte de gestion dressé par le comptable public et à son compte administratif présenté par son président.

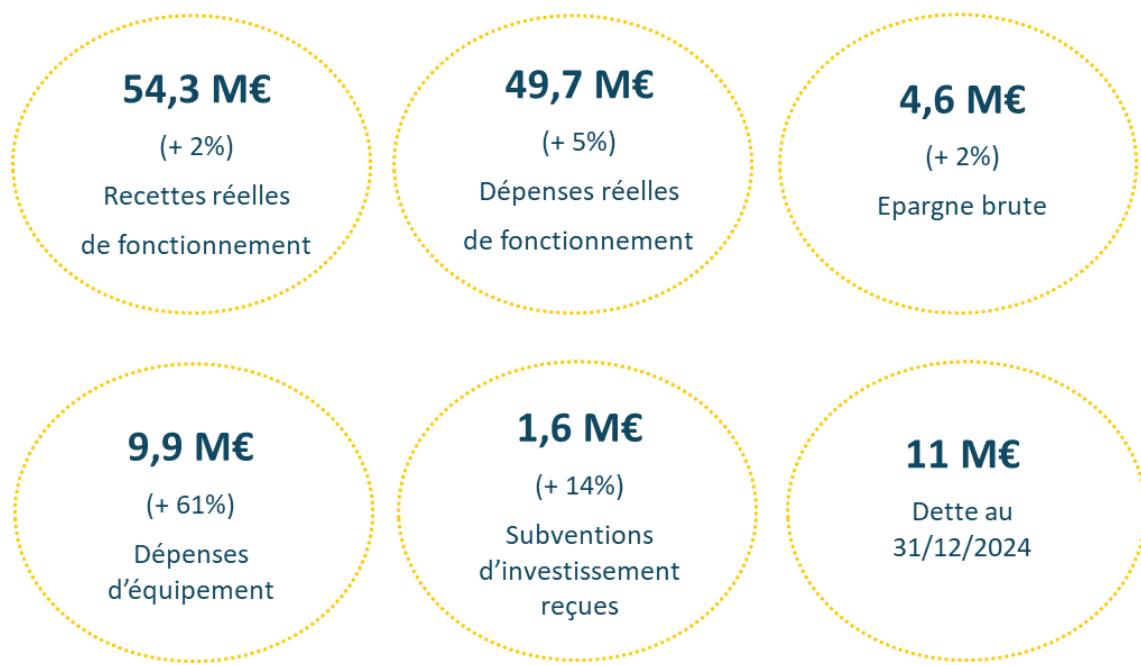
Ce rapport a donc pour objet de présenter l'ensemble des réalisations de l'année 2024 pour chaque budget ainsi que les résultats dégagés en clôture de l'exercice comptable.

Budget principal

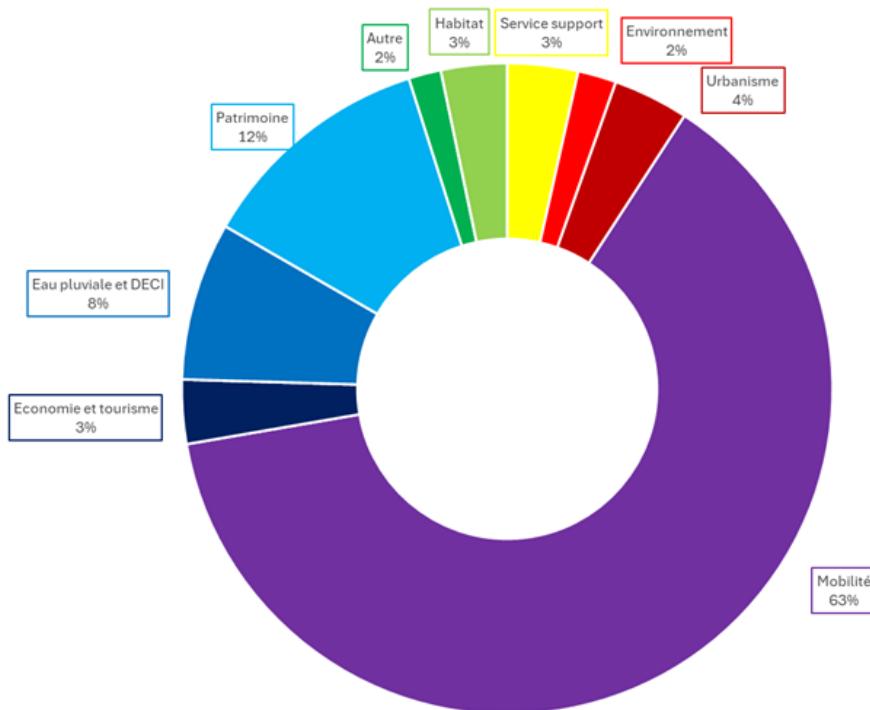


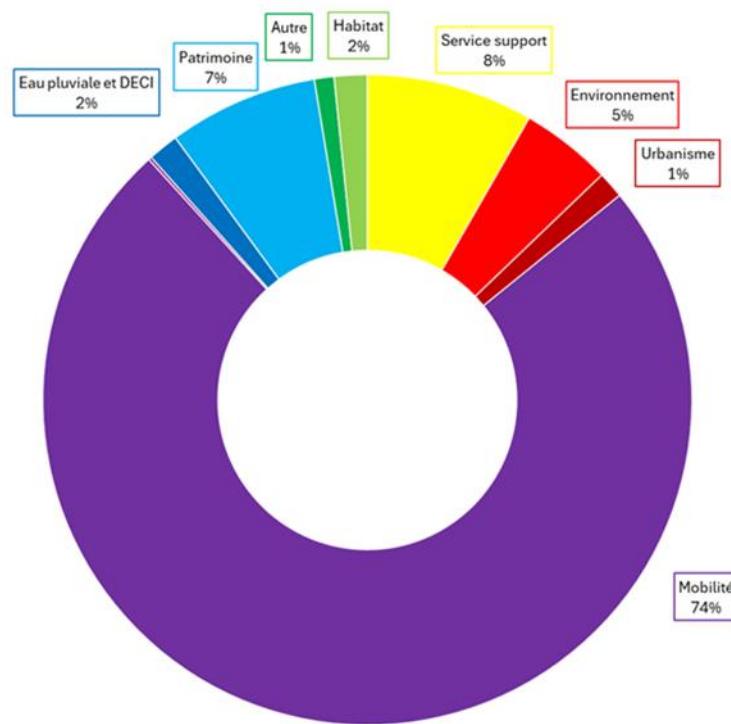
1. Budget Principal

1.1. Chiffres clés 2024



1.2. Répartition des dépenses et des recettes par thématiques





Répartition des recettes par thématiques

NB : Les thématiques RH et finances ne sont pas prises en compte

1.3. Résultat

L'année 2024 se clôture avec un résultat brut global des deux sections de **13 072 091,32 €**, en baisse de 25 %. Cette diminution est liée au niveau élevé des investissements (**9,9 M€**).

Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat net de clôture 2024 se situe à **9 492 939,27€**. Il sera repris au budget supplémentaire 2025.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	55 086 968,52	5 455 268,83	60 542 237,35
Dépenses	52 860 287,10	12 076 316,05	64 936 603,15
Résultat de l'exercice	2 226 681,42	- 6 621 047,22	- 4 394 365,80
Résultat reporté N-1	17 013 563,82	452 893,30	17 466 457,12
Résultat de clôture 2024	19 240 245,24	- 6 168 153,92	13 072 091,32
Restes à réaliser en recettes		2 930 952,98	2 930 952,98
Restes à réaliser en dépenses		6 510 105,03	6 510 105,03
Résultat net de clôture 2024	19 240 245,24	- 9 747 305,97	9 492 939,27

1.3.1 Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal 2024 présente **une épargne brute de 4,59 M€**. Rappelons que l'épargne brute, autrement appelée Capacité d'autofinancement (CAF), représente l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Les développements ci-dessous vont examiner le détail des recettes et des dépenses qui ont concouru à établir ce niveau d'épargne brute.

➤ Les recettes

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de **102 % (104 % en 2023)**.

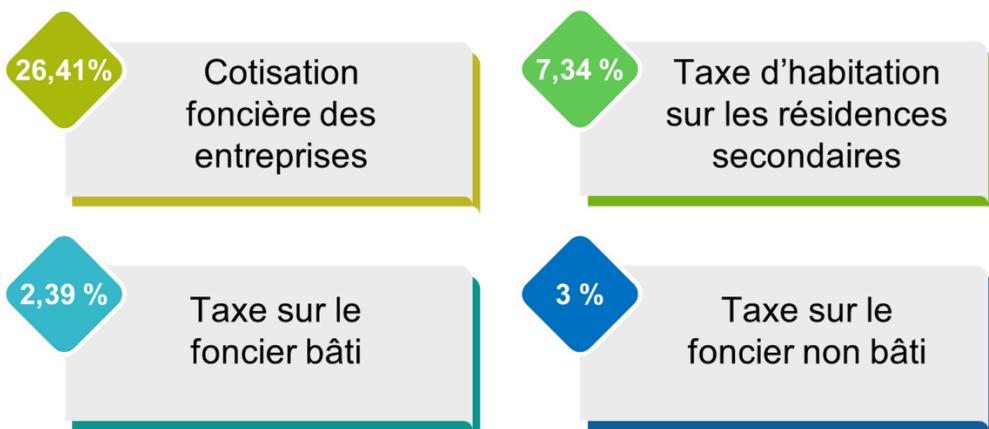
Chapitre 013 - Atténuations de charges : 113,9 K€ (61,5 K€ en 2023)

Elles concernent les remboursements de la Sécurité Sociale pour les absences liées à la maladie des agents.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 34,7 M€ (34,2 M€ en 2023)

Cette recette fiscale provient uniquement de la dynamique du territoire puisqu'en 2024 (comme depuis 2017), **Thonon agglomération n'a pas modifié les taux de fiscalité**.

➤ Pour rappel les taux de fiscalité de l'Agglomération sont les suivants :



Evolution de la fiscalité perçue entre 2023 et 2024 :

Libellés	Réalisé 2023 en K€	Réalisé 2024 en K€	Evolution 2024/2023 en K€	Evolution 2024/2023 en %
Foncier bati et non bati + Taxe habitation sur résidences secondaires + CFE	12 245	12 704	459	3,75%
Fraction de TVA (ancienne taxe d'habitation)	12 844	12 298	-546	-4%
Autres taxes diverses (ex cvae)	3 705	4 352	647	17%
TASCOM (taxe sur les surface commerciale)	1 741	1 720	-21	-1%
IFER (imposition forfaitaire sur ent. de réseau)	484	514	30	6%
Versement mobilité	2 419	2 508	89	4%
Total	33 438	34 096	658	2%

Globalement, les produits de fiscalité ont évolué de + 1,97 % entre 2023 et 2024.

Cette évolution peut être décomposée entre deux blocs de recettes :

L'évolution des produits liés aux taux votés par la collectivité (Foncier bâti, THRS et CFE) a ainsi été de 3,75 %, alors que le taux national de revalorisation des bases s'est situé à 3,9 %.

La raison de cette moindre évolution est à rechercher dans des évaluations erronées des bases par les services de l'Etat depuis 2023 et la mise en service du logiciel national GMBI (gérer mes bien immobiliers) ¹.

L'évolution des compensations basées sur le versement de TVA (ancienne taxe d'habitation et ex CVAE) : le produit global évolue de + 0,61 % entre 2023 et 2024. Cette évolution très modérée est issue d'une régularisation définitive à la baisse importante en 2024 (rappelons que sont notifiés et versés des montants prévisionnels qui font ensuite l'objet d'une régularisation).

- **Les attributions de compensation négatives** (lesquelles correspondent à un versement des communes à l'Agglomération) représentent près de 559 K€.

¹ Source : Cabinet FCL

Ce chapitre retrace les recettes provenant de la DGF, de la CAF, les fonds genevois, des transferts de charge en matière de transport de la région auvergne Rhône-Alpes...).

Voici les principales recettes perçues en K€ :

Dotations et participations	Année 2023	Année 2024	Evolution 2024/2023 en montant	Evolution 2024/2023 en %
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	6 215	6 213	-2	-0,03%
Subvention de la région (transport lignes G et DSP)	4 753	4 661	-92	-1,94%
Fonds Genevois	3 414	3 520	106	3,10%
Allocations de compensations (CET, TF, TH)	1 040	1 131	91	8,75%
Participations organismes (CAF, MSA, Alliade, CAUE)	1 253	1 043	-210	-16,76%
Participations Etat, Département, Communes	1 122	671	-451	-40,20%
Dotation Compensatrice Reversement Taxe Professionnelle	36	36	0	0,00%
FCTVA en fonctionnement	22	36	14	63,64%
Total	17 855	17 311	-544	-3,05%

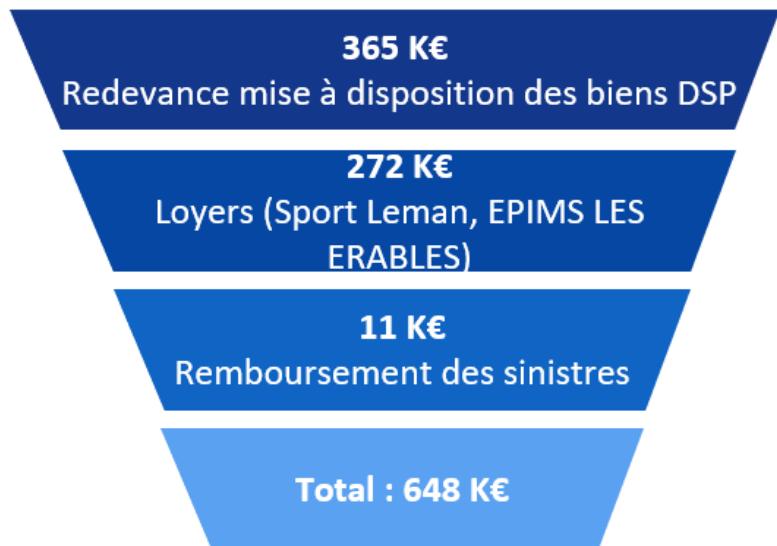
Les principaux points saillants sont les suivants :

- La stabilité de la DGF,
- L'évolution des fonds genevois de **+ 106 K€**,
- La diminution des participations de la CAF en 2024 à la suite du transfert en cours d'année des compétences Enfance à Allinges et au Lyaud,
- L'encaissement en 2023 de deux participations du Département au titres des navettes lacustres (**393 K€** chacune). L'épargne brute 2023 étant retraitée de cette recette exceptionnelle, les niveaux d'épargne brute 2023 et 2024 sont ainsi comparables.

L'ensemble de ces éléments conduit à une évolution négative globale du chapitre de **- 3,05 %** (soit **- 544 K€**).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 648 K€ (151 K€ en 2023)

Les recettes du chapitre se décomposent comme suit :



Chapitre 77 – Autres produits de gestion courante : 272 K€ (50 K€ en 2023)

Ce chapitre concerne les annulations de mandats sur exercices antérieurs.



➤ Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent un taux de réalisation de **93 %** (il était de **88,45 %** en 2023).

Chapitre 011 - Charges de gestion courante : 12,5 M€ (11,6 M€ en 2023)

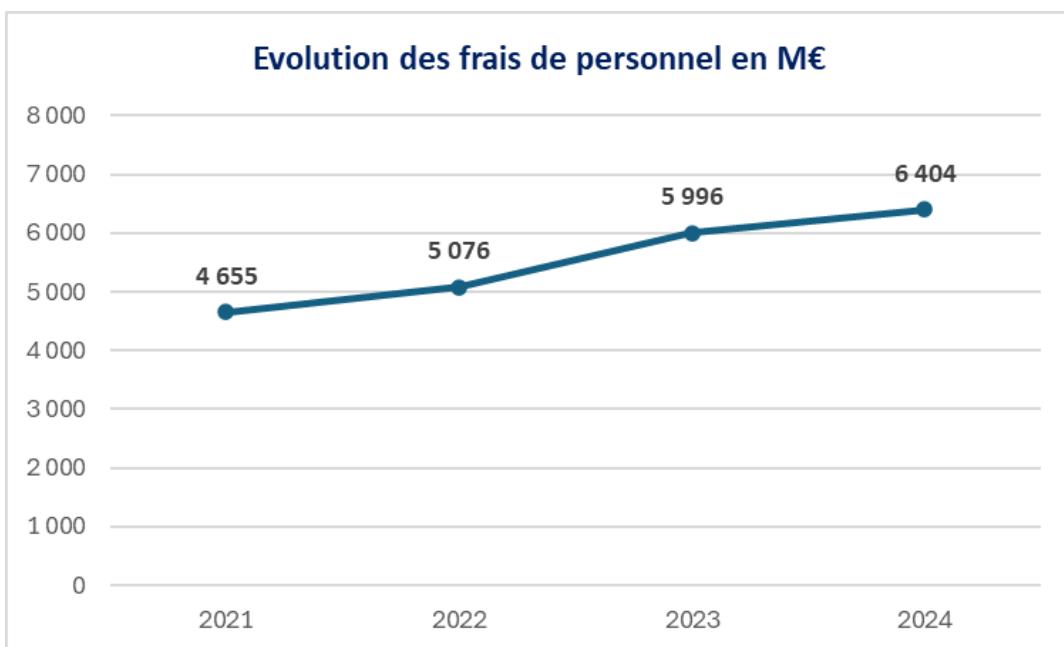
Ce chapitre retrace principalement les dépenses suivantes :

Libellé	CA 2023 en K€	CFU 2024 en K€	Evolution 2024/2023 En montant K€	Evolution 2024/2023 en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	11 560	12 458	898	7,8%
Achats d'études, prestations de services	57	74	17	29,8%
Energie, combustible et eau/assainissement	349	385	36	10,3%
Carburant	19	18	-1	-5,3%
Petit équipement	55	81	26	47,3%
Autres achats non stock (Alimentation, vêtement de travail, fournitures administratives...)	52	38	-14	-26,9%
DSP et services de la mobilité	7973	8333	360	4,5%
Autres Contrats de prestations de services	1073	1108	35	3,3%
Locations et charges locatives	242	168	-74	-30,6%
Entretiens, réparations et maintenance	522	643	121	23,2%
Assurances	130	324	194	149,2%
Etudes	116	89	-27	-23,3%
Rénumérations d'intermédiaire et honoraires	140	166	26	18,6%
Publicité, publication, relations publiques	98	285	187	190,8%
Frais affranchissement et télécommunications	208	160	-48	-23,1%
Taxes foncières et autres impôts et autres droits	55	54	-1	-1,8%
Autres	471	532	61	13,0%

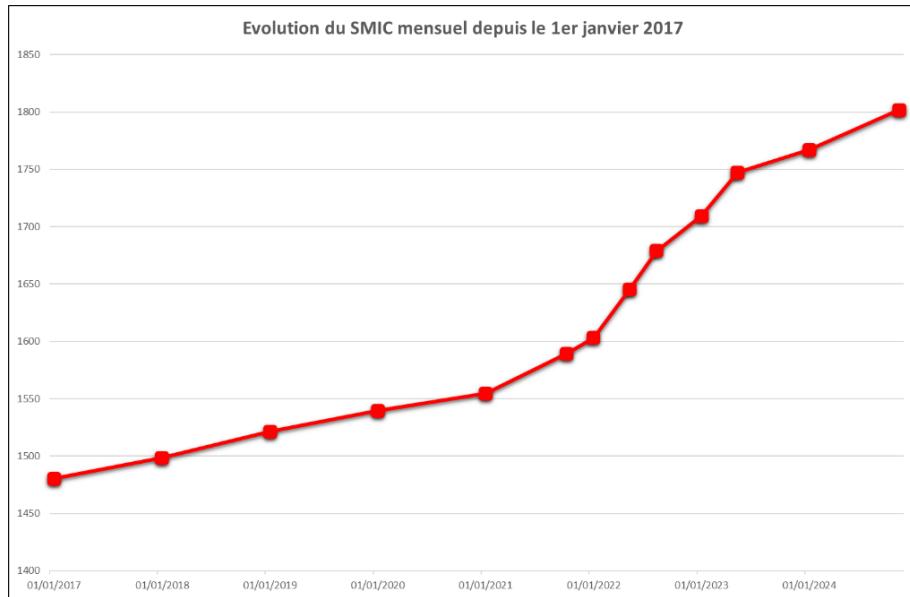
Les charges de personnel augmentent de **7%** en réalisation entre 2023 et 2024, malgré le re transfert en cours d'année de la compétence **Petite Enfance** à Allinges et au Lyaud, en raison des facteurs suivants :

- Versement de l'indemnité de résidence en 2024 (30 % des agents de Thonon Agglomération en bénéficient) : + 61 600 €,
- Versement de la prime de pouvoir d'achat en 2024 : + 86 500 €,
- Augmentation généralisée de 5 points des indices en 2024 : + 100 500 €,
- Les revalorisations du SMIC intervenues le 1^{er} janvier 2023, le 1^{er} mai 2023, 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} novembre 2024,
- L'augmentation de la cotisation CNRCAL : + 1 % au 1^{er} janvier 2024,
- Augmentation du nombre d'agents rémunérés entre 2023 et 2024 : + 13 agents pour un coût de 662 000 €.

Le graphique retrace l'évolution des frais de personnel depuis 2021 :



Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du SMIC depuis 2017 :



Le coût d'un agent au SMIC a ainsi augmenté de + 5,41 % depuis le 1^{er} janvier 2023.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 16,6 M€ (16 M€ en 2023)

Ce chapitre comprend notamment les Attributions de compensation à reverser aux communes. Elles ont évolué à la hausse en 2024 en raison du re transfert en cours d'année de l'enfance aux communes d'Allinges et du Lyaud.

Les évolutions de des dépenses de ce chapitre :

Libellés	Réalisé 2023 en K€	Réalisé 2024 en K€	Evolution 2024/2023 en K€	Evolution 2024/2023 en %
Attribution de compensation	12 592	12 794	202	1,60%
FNGIR	3 457	3 457	0	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	0	203	203	
Compensation TVAG	0	107	107	
Compensation CVAE	0	37	37	
Total	16 049	16 598	549	3,42%

Ce chapitre retrace les contributions aux différents organismes auxquels l'agglomération adhère.

Principaux versements :

organismes	Réalisé 2023 (en K€)	Réalisé 2024 (en K€)	Evolution 2024/2023 en montant K€	Evolution 2024/2023 en %
SDIS 74	2 811	2 923	112	3,98%
CGN	2 760	3 082	322	11,67%
SIAC	1 861	1 895	34	1,83%
GLCT	1 336	1 211	-125	-9,36%
SYMAGEV	830	840	10	1,20%
Pôle Métropolitain Genevois Français	732	813	81	11,07%
Office de Tourisme Intercommunal	562	562	0	0,00%
Mission Locale jeunes	122	124	2	1,64%
Total	11 014	11 450	436	3,96%

Les autres subventions représentent un montant de **99 k€ euros** et concernent l'Amicale du personnel, les subventions dans le cadre du contrat de ville, les bourse mobilité, les permis de conduire, les subventions d'appel à projets...)

Les abondements aux budgets annexes et CIAS prévus ont été réalisés en 2024 pour un montant total de **1 324 K€** en 2024 contre **1 229 K€** en 2023 :

Budgets	Année 2023 en K€	Année 2024 en K€	Evolution 2024/2023 en K€	Evolution 2024/2023 en %
Budget Développement économique	371	461	90	24,26%
Budget Transport à la demande	292	240	-52	-17,81%
CIAS	566	623	57	10,07%
Total	1 229	1 324	95	7,73%

Ce chapitre retrace enfin le montant des indemnités des élus et cotisations : **421 k€**, ou encore les participations aux Communes pour l'entretien des fossés et autres espaces verts ruraux **200 k€**.

Les intérêts d'emprunts se sont élevés à **286 K€ en 2024**, en progression par rapport à 2023 où ils se situaient à 183 K€.

L'augmentation des frais financiers sur le Budget Principal est liée à la dissolution des budgets Berges et rivières et MAPA et à la réintégration de l'encours de dette de ces derniers.

Par ailleurs, l'Agglomération n'a pas emprunté en 2024 sur le Budget principal (comme sur l'ensemble des autres budgets).



1.3.2 Investissement

➤ Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de **33,90 % des recettes prévues (54,86 % en 2023)**.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 664 K€ (535 K€ en 2023)

Ce chapitre est constitué (hors affectation éventuelle des résultats antérieurs) de l'encaissement du FCTVA, lequel a représenté en 2024 un montant de **664 k€**.

Pour mémoire, l'Agglomération perçoit le FCTVA l'année même de la réalisation des investissements, son montant est directement lié aux investissements réalisés en 2024.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 1,6 M€ (1,4 M€ en 2023)

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement perçues par l'Agglomération et les Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) versées par les Communes.

Les **subventions reçues s'élèvent à 663 k€** et concernent les projets suivants : Via Rhôna, matériel de balisage, schéma directeur pluvial, aménagement de la Maison de l'Agglomération.

Les attributions de compensation d'investissement reçues représentent **954 K€ (GEPU ET DECI)**.



➤ Les dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de **43,14 % des dépenses prévues** (**35,62 % en 2023**).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 1,2 M€ (1,1 M€ en 2023)

Le remboursement des emprunts s'élève à **1 247 k €, en croissance par rapport à 2023 où il se situait à 1,1 M€**. Cette augmentation est liée au vieillissement de l'encours (au cours de la durée de vie d'un emprunt son remboursement de capital augmente chaque année) et à l'intégration des emprunts des budgets Berges et Rivières et MAPA Construction.

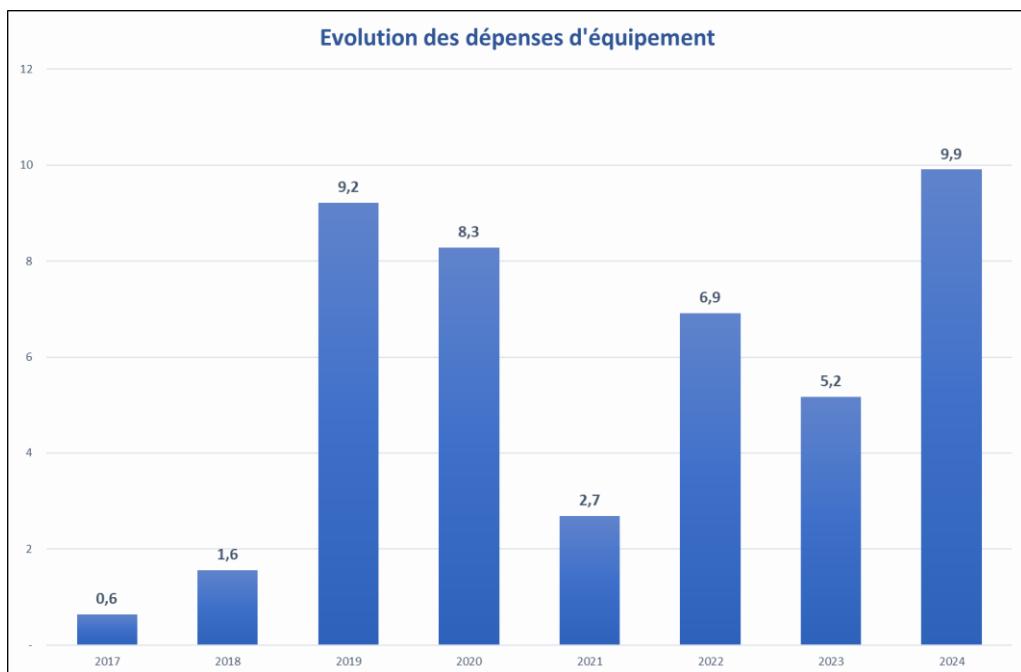
Informations sur les emprunts

Dette au 31/12/2024 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
11 015 650	2,17%	11 ans et 11 mois	6 ans

Dépenses d'équipement : 9,9 M€ (5,2 M€ en 2023)

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses d'équipement du Budget principal depuis la création de l'Agglomération en 2017 :



➤ Les principales dépenses d'équipement

Acquisition de bus : 1,3 M€

Pour cette année 2024, Thonon agglomération a fait l'acquisition de deux bus et suit un plan pluriannuel d'investissement (PPI) jusqu'à la prochaine DSP.

Cette opération est gérée en **AP/CP**.

Aménagement de la maison de l'agglomération : 1,1 M€

Les travaux ont démarré en 2024, et se poursuivront en 2025, pour un emménagement des équipes prévu en 2026.

Cette opération est gérée en **AP/CP**.

Pôle gare de Thonon les Bains : 1,2 M€

Thonon agglomération verse une participation à la ville de Thonon-les-Bains, pour les travaux du PEM du boulevard du Canal et les gares routières qui ont démarré en 2024 et qui seront finalisés en fin d'année 2025.

La gestion Pluviale : 1 M€

Aménagement du dépôt de bus à Anthy sur Leman : 880 K€

L'aménagement du Dépôt s'est finalisé en fin d'année 2024.

Sécurisation des arrêts : 771 K€

Le programme de sécurisation des arrêts se poursuit avec une forte augmentation des réalisations sur tout le territoire de Thonon agglomération (**434 K€ en 2023**).

Programme local de l'habitat : 431 K€

Mise en œuvre du Plan d'actions du Programme Local de l'habitat avec des nouvelles actions lancées.

PEM de Perrignier : 426 K€

PLUI HM : 376 K€

2025 constituera la dernière année de la procédure et, à ce titre, devrait donc solder l'AP/CP.

Acquisition foncière PLAT : 198 K€

Schéma directeur de l'eau pluviale : 192 K€

Acquisition de bus pour Maison France Service (MFS) mobile : 179 K€

Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : 154 K€

Acquisition de terrain pour le lycée de Douvaine : 133 K€

Acquisitions de véhicules : 128 K€

En 2024, l'agglomération a acquis 5 véhicules dont 2 électriques.

Aménagement ViaRhôna : 120 K€

PEM de Bons : 112 K€

ETOU Sentiers : 78 K€

OTI Yvoire : 78 K€

Environnement : 52 K€

Contrat de Territoire : 48 K€

Base nautique des Clerges : 32 K€

Restructuration des locaux : 16 K€

Les autorisations de programmes et crédits de paiement : AP/CP

Un certain nombre d'opération décrites ci-dessus se déclinent en AP/CP, avec un niveau de réalisation important : **5,6 M€** en 2024 et un taux de réalisation conséquent de **79 %**.

AP/CP	Montant AP	Réalisé avant 2024	Voté 2024	Réalisé 2024	% de réalisation 2024
Construction d'un complexe sportif intercommunal	37 152 580	19 680	8 500	0	0%
Base nautique des Clerges	8 359 240	38 720	100 000	31 881	32%
Aménagement vélo route	2 000 000	50 134	600 000	119 848	20%
Aménagement du Dépôt	5 185 000	4 267 279	917 400	879 988	96%
PLUI HM	1 250 000	509 536	482 622	376 390	78%
Acquisition de bus	1 800 000	0	1 300 000	1 294 880	100%
Aménagement maison de l'agglo	4 543 000	160 930	1 065 000	1 064 784	100%
PEM Perrignier	2 200 000	0	900 000	426 265	47%
Sécurisation des arrêts	5 893 000	756 489	880 000	771 249	88%
Programme local de l'habitat	6 068 595	361 950	580 148	431 150	74%
Pluviale schéma directeur	850 000	74 653	240 000	191 923	80%
Restructuration et optimisation des locaux	24 835 000	0	35 000	16 380	47%
Total	100 136 415	6 239 371	7 108 670	5 604 738	79%



Complexe sportif et aquatique



Acquisition de bus



Base nautique des Clerges



Maison de l'Agglomération



Sécurisation des arrêts



Aménagement vélo route



PEM Perrignier



Aménagement du dépôt



PLUI HM



Programme local de l'habitat

Schéma directeur pluviale



Restructuration et optimisation des locaux



Concernant les opérations d'investissement démarrées en 2024 et ne faisant pas l'objet d'un suivi en AP/CP, elles se traduisent comptablement par des restes à réaliser arrêtés en conséquence des engagements juridiques contractés qui sont repris lors du Budget Supplémentaire.

Concernant le budget principal, les restes à réaliser (dépenses ou recettes d'investissement reportées) sont de :

Dépenses engagées non mandatées en 2024 6 510 103,03 €

Recettes engagées non mandatées en 2024 2 930 952,98 €

Le solde des restes à réaliser représente donc une dépense de **3 579 150,05 €**.

Les restes à réaliser en recettes sont constitués par des subventions à percevoir sur les projets, ils n'intègrent pas de report d'emprunt.

Les restes à réaliser en dépenses :

Restes à réaliser en dépenses

Mobilité

PEM de Thonon et mini gares : **3 144 K€**
+ Etudes : **341 K€**

3 485 K€

DECI/Pluviale

Travaux DECI : **234 K€**
+ Travaux Pluviale : **579 K€**

813 K€

Patrimoine

Etudes : **3 K€**
+ Mobilier : **24 K€**
+ Travaux EHPAD Veigy : **17 K€**
+ Matériel gymnase de Douvaine : **1 K€**

49 K€

Urbanisme

Terrains du lycée : **1 868 K€**
+ Documents urbanisme : **6 K€**

1 874 K€

Informatique

Etudes : **6 K€**
+ Logiciels : **122 K€**
+ Matériel informatique et téléphonie : **69 K€**

197 K€

Eco tourisme/Environnement

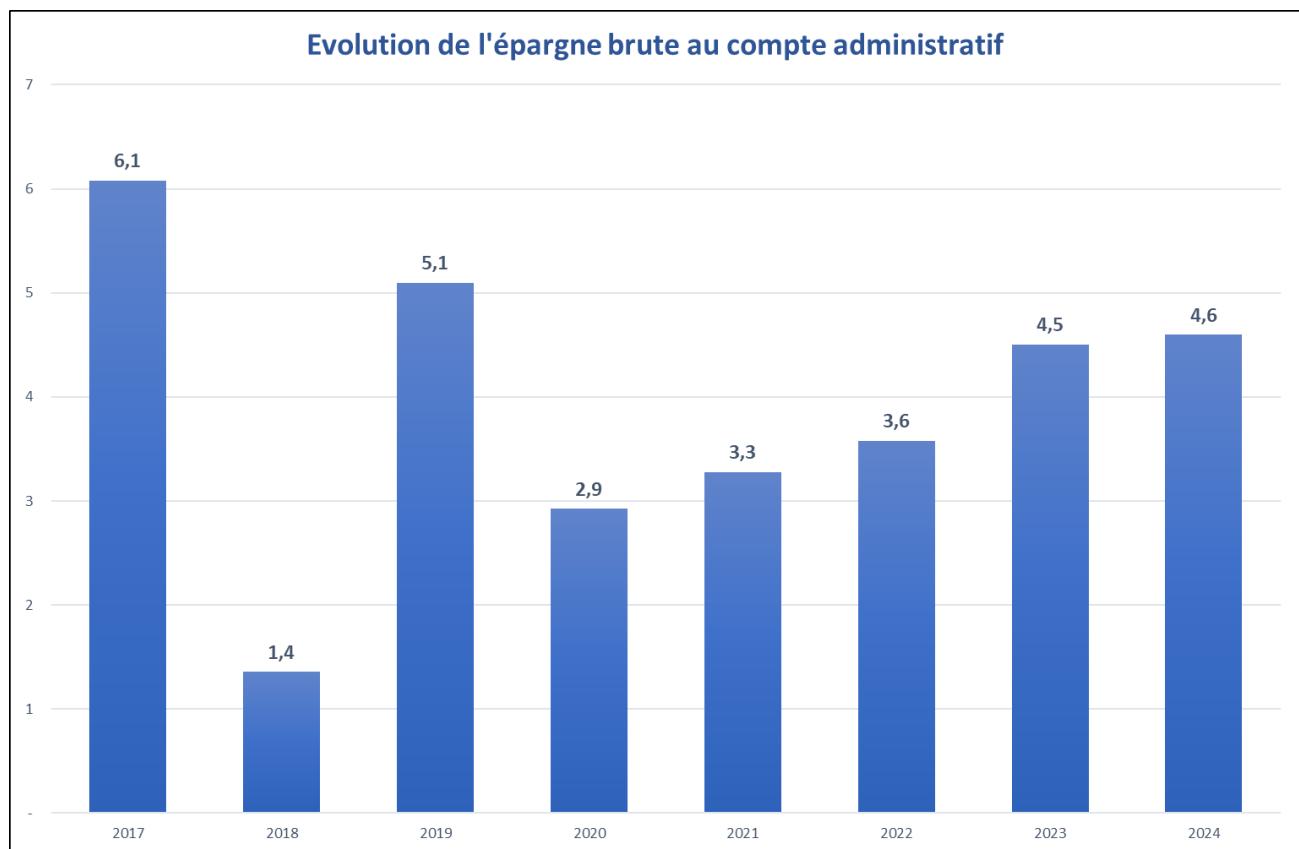
Contrat de territoire : **23 K€**
+ Etudes et travaux environnement : **62 K€**
+ Etudes et travaux éco tourisme: **8 K€**

93 K€

1.4. Les indicateurs financiers

Epargne brute : 4,6 M€ (4,5 M€ en 2023)

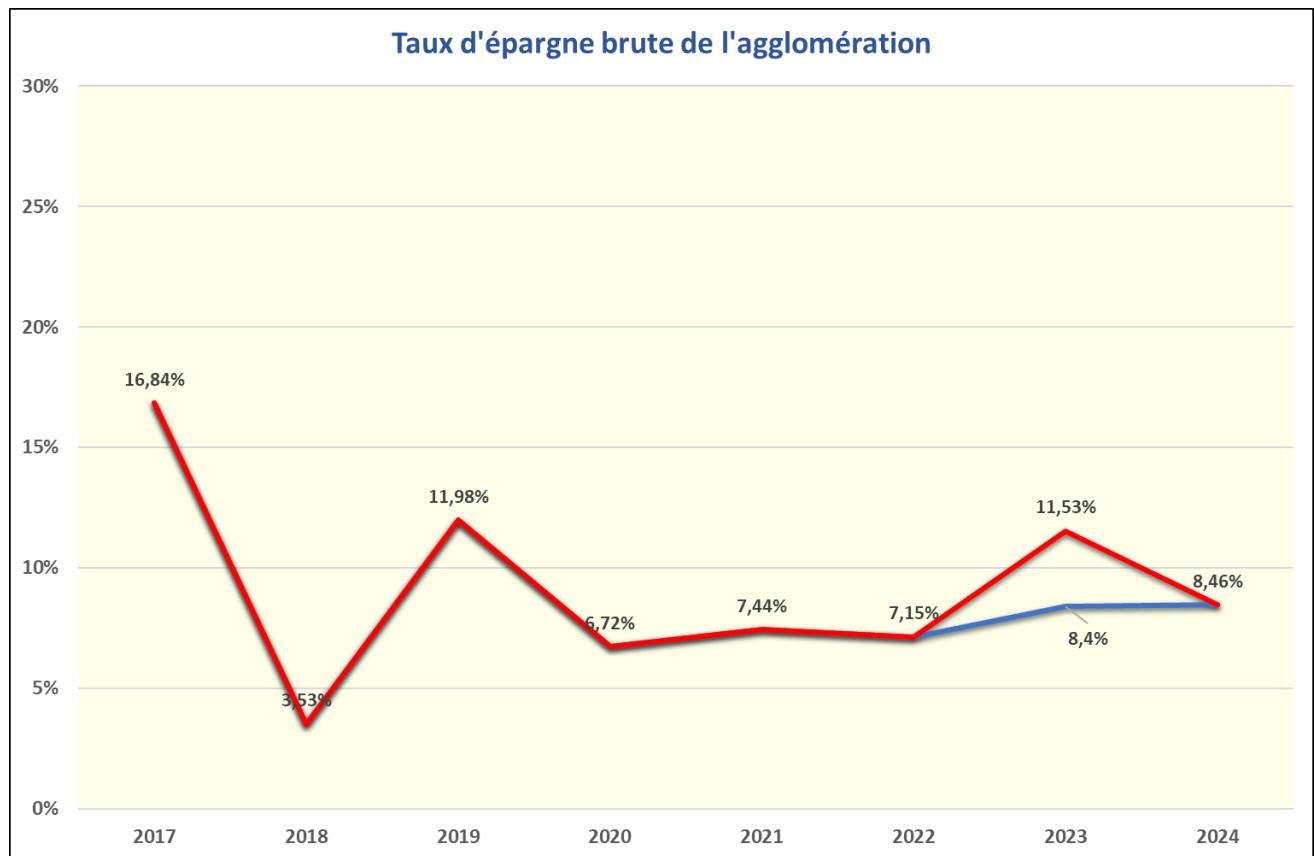
Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'épargne brute depuis la création de l'Agglomération :



Le taux d'Epargne brute : 8,5 %

Un des principaux ratios utilisés en analyse financière est **le Taux d'épargne brute**.

Il représente la part des recettes de fonctionnement que la collectivité parvient à dégager, une fois les dépenses effectuées pour rembourser sa dette et autofinancer ses investissements.



Il est usuellement admis que **ce taux doit se situer au moins à 10 % pour une situation financière saine**.

L'agglomération se situe depuis 2020 de manière récurrente à un niveau inférieur à ce seuil de sécurité. Cela signifie que l'agglomération est en difficulté pour dégager des ressources de fonctionnement pour autofinancer ses investissements.

Concernant les Agglomérations, ce taux d'Epargne brute peut aussi être présenté hors Attribution de Compensation puisqu'elles constituent des recettes dues aux Communes et non une recette propre de l'Agglomération.

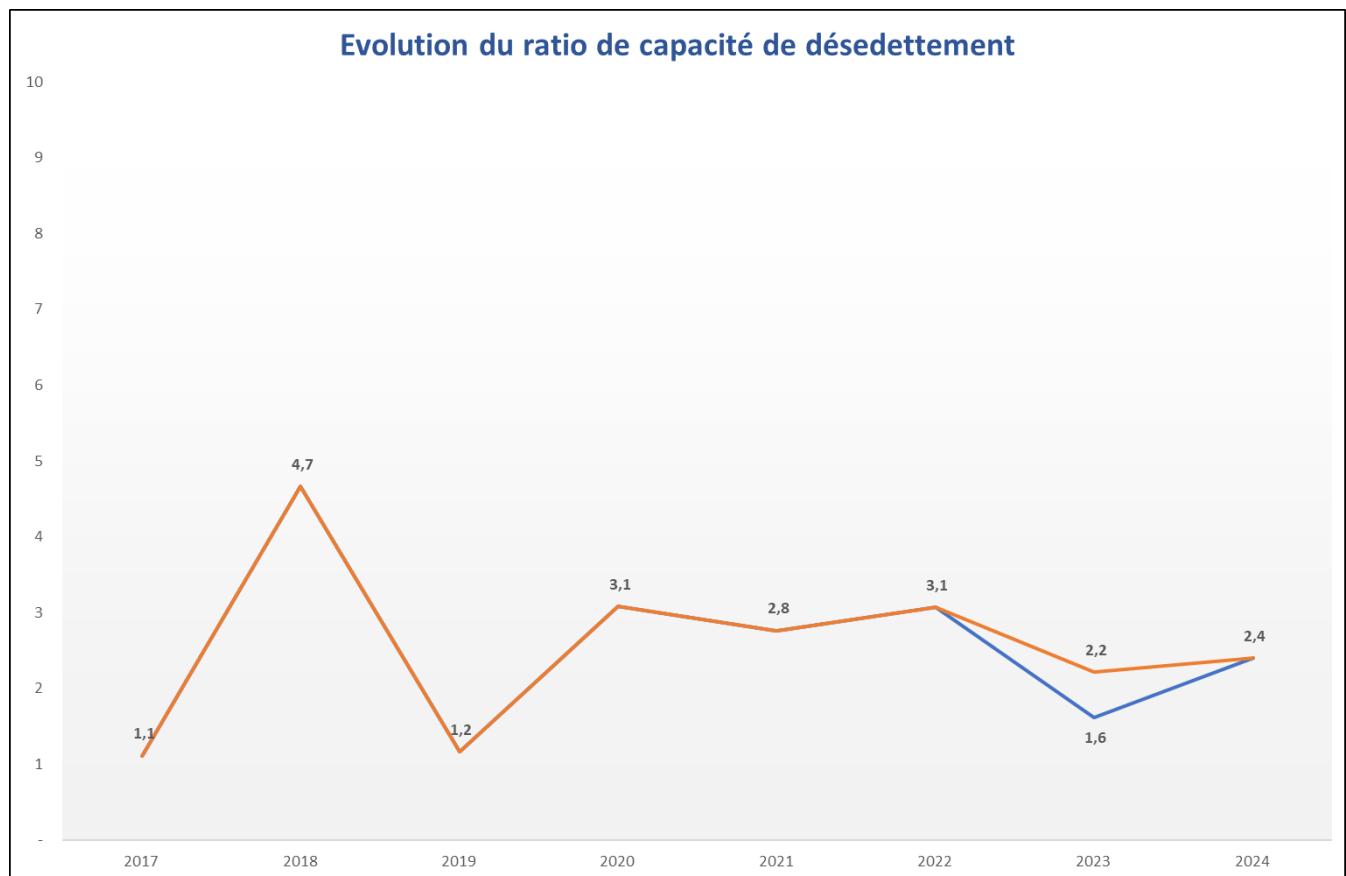
Le ratio se calcule alors comme suit : Epargne brute / (Recettes de Fonctionnement – AC).

Le taux d'Epargne brute calculé selon cette seconde méthode se situerait alors à **11%** en 2024. Bien que moins inquiétant que dans le calcul de l'épargne brute avec AC, **il traduit néanmoins une fragilité de Thonon Agglomération en section de fonctionnement**.

Le ratio de capacité de désendettement est considéré comme le plus pertinent de l'analyse financière des collectivités locales.

Il permet de mesurer l'adéquation entre la dette de la collectivité et la ressource la plus pérenne pour la rembourser, à savoir l'épargne brute.

Il se mesure en nombre d'années, 8 années peut être considéré comme un niveau de vigilance et 12 ans comme traduisant une situation très difficile justifiant sans délai des mesures correctrices fortes.



Thonon Agglomération affiche ainsi sur le budget principal un ratio de capacité de désendettement de 2,4 années en 2024, qui, à l'instant T peut sembler tout à fait sain.

Rappelons que ce ratio est lié à plusieurs facteurs :

- Une absence d'endettement depuis de nombreuses années lié à des excédents importants hérités de la constitution de l'agglomération et du démarrage de cette dernière,
- Le déploiement progressif du PPI après les phases d'étude et de définition des projets.

Il est à craindre, avec le déploiement envisagé des projets et une épargne brute relativement limitée, **le ratio de capacité de désendettement se dégrade rapidement dans le futur.**

Budget annexe Eau potable



2. Budget annexe eau potable

2.1 Résultat

L'année 2024 se clôture avec un résultat net global de **5,1 M€**. Il intègre le résultat de l'année pour **2,2 M€**, les résultats cumulés des années précédentes pour **4,1 M€** et les restes à réaliser de l'année 2024 à hauteur de **-1,2 M€**.

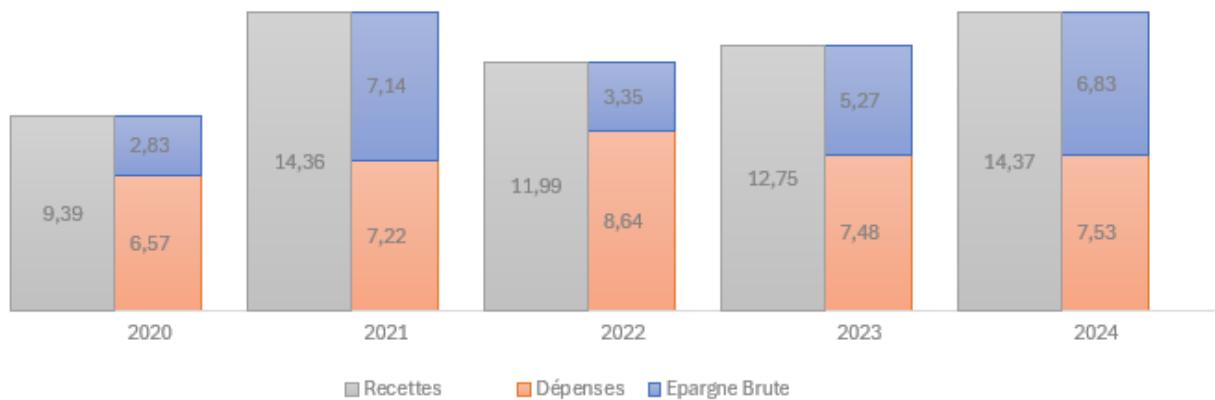
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 278 462,10	3 018 417,34	18 296 879,44
Dépenses	10 239 136,13	5 862 250,24	16 101 386,37
Résultat de l'exercice	5 039 325,97	- 2 843 832,90	2 195 493,07
Résultat reporté N-1	3 087 443,00	983 865,72	4 071 308,72
Résultat de clôture 2024	8 126 768,97	- 1 859 967,18	6 266 801,79
Restes à réaliser		- 1 177 456,38	- 1 177 456,38
Résultat net de clôture 2024	8 126 768,97	- 3 037 423,56	5 089 345,41

2.1.1 Fonctionnement

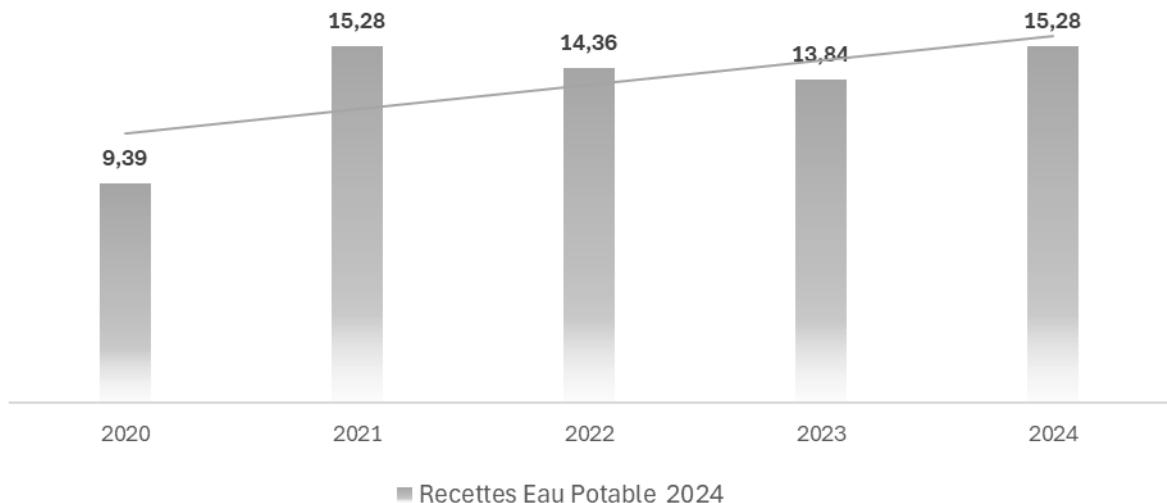
Le résultat 2024 de la section fonctionnement est de **5M€** (hors résultat reporté), il se situe en progression de **1,7M€** par rapport à 2023 et est expliqué en grande partie par l'augmentation des recettes de l'exercice. Ce résultat est porté à **8,1 M€** après intégration des résultats de 2023.

L'épargne brute, soit le solde des recettes et des dépenses réelles atteint **6,83M€**, en progression constante depuis 2022.

Eau Potable : section Fonctionnement en M€ - Réel



➤ Les recettes :



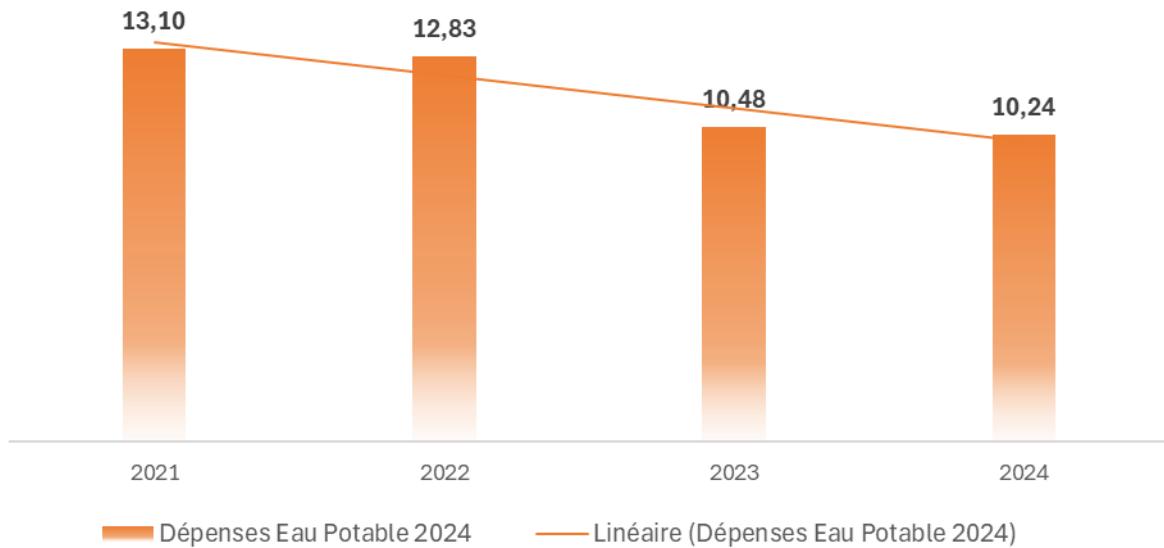
Les recettes de fonctionnement se situent en progression de **10%** en 2024 par rapport à l'année précédente, pour atteindre **15,3M€** essentiellement sur les ventes d'eau.

On note la prise en compte et l'intégration dans les résultats des acomptes et mensualisations versés par les abonnés sur l'exercice avant facturation annuelle à hauteur de **2,4M€**. Cette intégration a permis d'harmoniser les pratiques comptables sur le budget.

Aucune provision n'a été reprise en 2024, contrairement à 2023. Cela représente une baisse des recettes de **118K€**.

L'annulation de deux mandats sur exercice antérieur en 2023 génère un écart de **-80K€** sur l'exercice concernant l'agence de l'eau (redevance pollution et collecte).

➤ Les dépenses :



Les dépenses de fonctionnement affichent une tendance baissière depuis 2021 qui semble se stabiliser sur les deux dernières années.

La variation entre 2023 et 2024 est de **-2%** soit **-245K€**.

Le taux de réalisation en dépenses réelles approche **85%**.

Chap. 011 - Charges de gestion courante : 1,9M€ (2,02M€ en 2023)

Les charges de gestion courante se situent en baisse de **146K€**.

L'exploitation des réseaux d'adduction en eaux potables représente environ **25%** de l'ensemble du chapitre. Il intègre les notamment les contrôles sanitaires, les analyses, l'achat de produits de traitement ... Ce poste augmente de **82K€** en 2024.

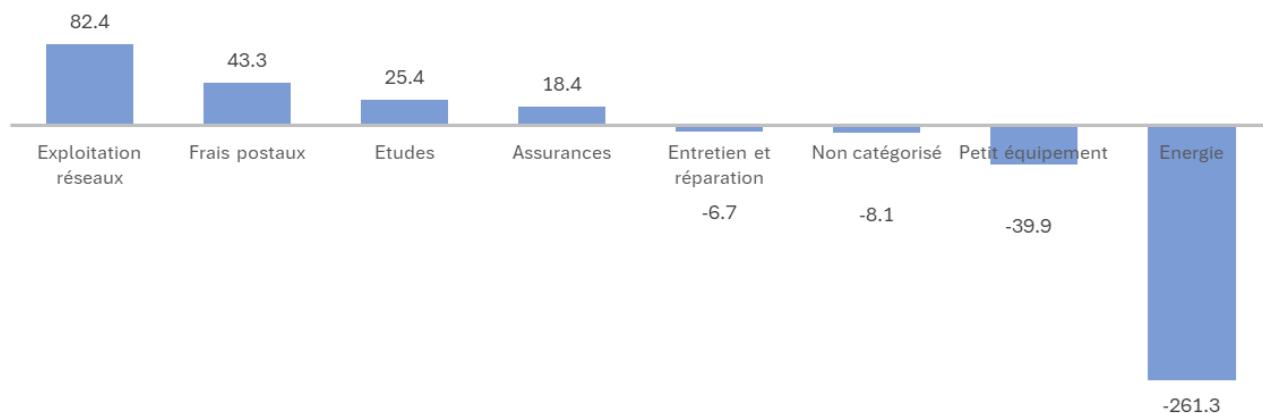
Les énergies (essentiellement électricité et carburants) participent pour **22%** à l'ensemble des charges de gestion courantes. Elles sont en baisse de **261K€** par rapport à l'année 2023.

La catégorie Entretien, Réparation et maintenance concerne en grande partie les coûts liés à la maintenance des systèmes Informatique pour **213K€**. Il s'agit également de l'entretien (ou révision) de matériel roulant (**47K€**), de petits appareils (**21K€**) et les réparations de bâtiments pour **26K€**. Cette catégorie est stable entre 2023 et 2024.

Les frais postaux s'établissent à **149K€**, en hausse de **49K€** par rapport à 2023 en raison de la réaffectation sur le budget eau potable de charges jusqu'alors comptabilisées sur le budget principal.

On peut également préciser que le cabinet Citexia est intervenu en 2024 en soutien de l'Agglomération pour une étude sur la tarification de l'eau (et de l'assainissement), impactant le budget pour **25K€**.

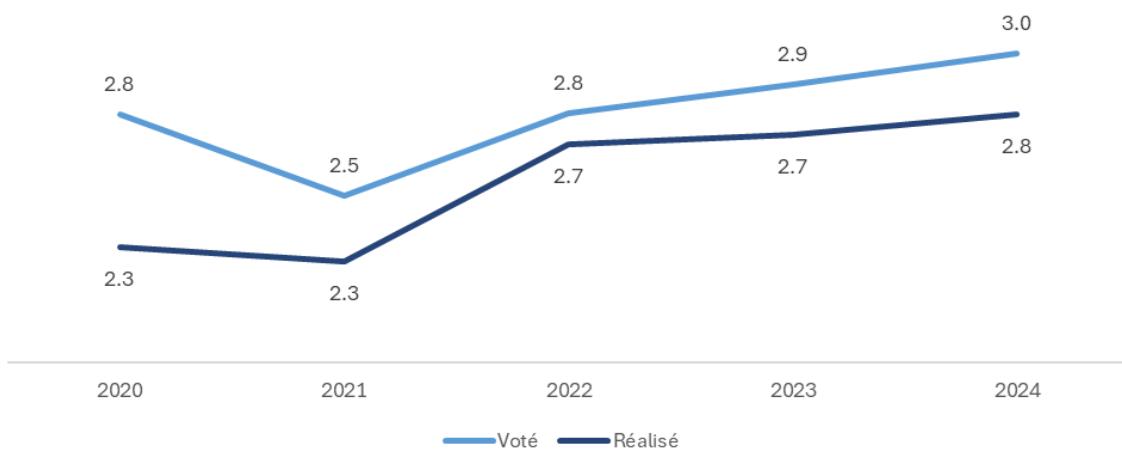
Variations 2024 / 2023



Chap. 012 – Charges de personnel : 2,8 M€ (2,7M€ en 2023)

Sont repris dans ce chapitre la masse salariale, le personnel de rattachement, l'intérim et l'assurance statutaire.

Evolution chapitre 12 en M€



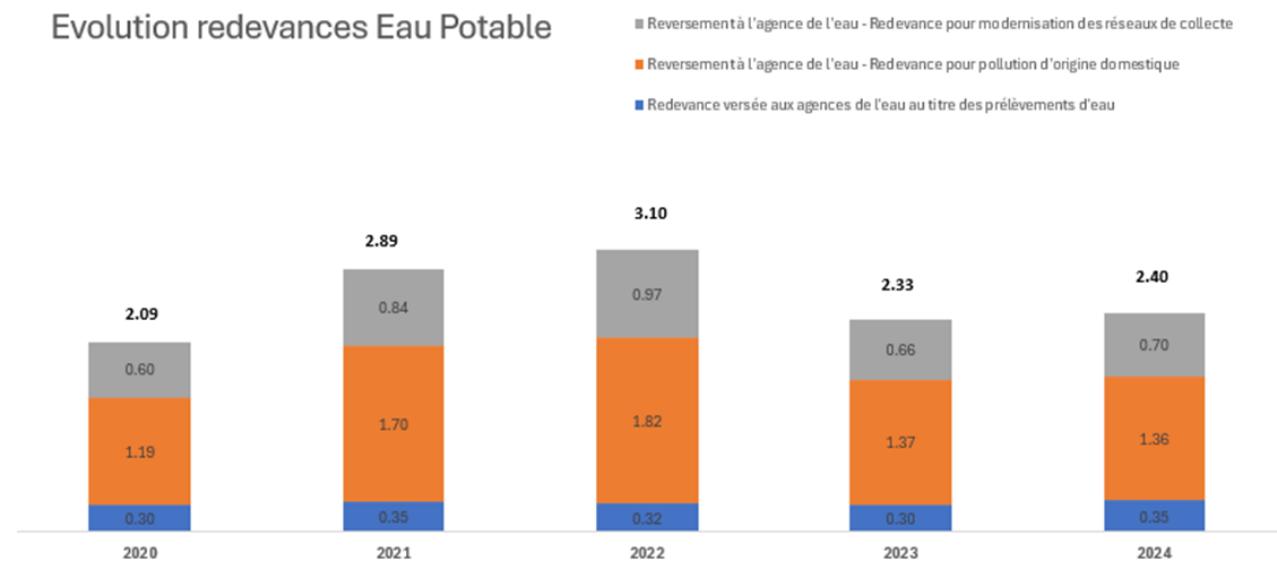
Le budget assainissement représente **21%** de la masse salariale de la collectivité contre **22%** en 2023.

La rémunération du personnel et autres cotisations augmentent de 100K€.

Chap. 014 – Atténuations de produits : 2,4 M€ (2,3M€ en 2023)

Ce chapitre enregistre les redevances versées à l'agence de l'eau (pollution, collecte et modernisation de réseaux.).

Elles restent stables d'une année sur l'autre et prévisibles car proportionnelles aux volumes d'eau consommés en N-1.



Chap. 66 – Charges financières : 0,38M€ (0,45M€ en 2023)

Ce sont essentiellement les intérêts des emprunts. Ce poste s'inscrit en diminution année après année, sachant qu'aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté sur la période d'analyse.

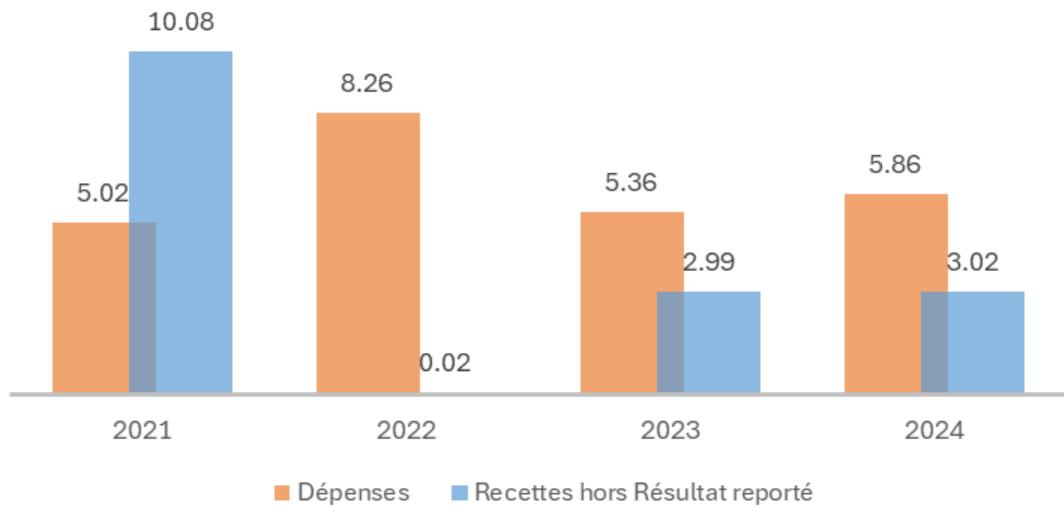
Chap. 68 – Charges exceptionnelles : 20k€ (48K€ en 2023)

Seules les provisions pour créances douteuses sont enregistrées dans ce compte. Moins de créances ont été provisionnées cette année, ce qui explique un taux de réalisation relativement faible. Rappelons qu'il s'agit d'une écriture de précaution, sans vocation à être par principe intégralement réalisée.



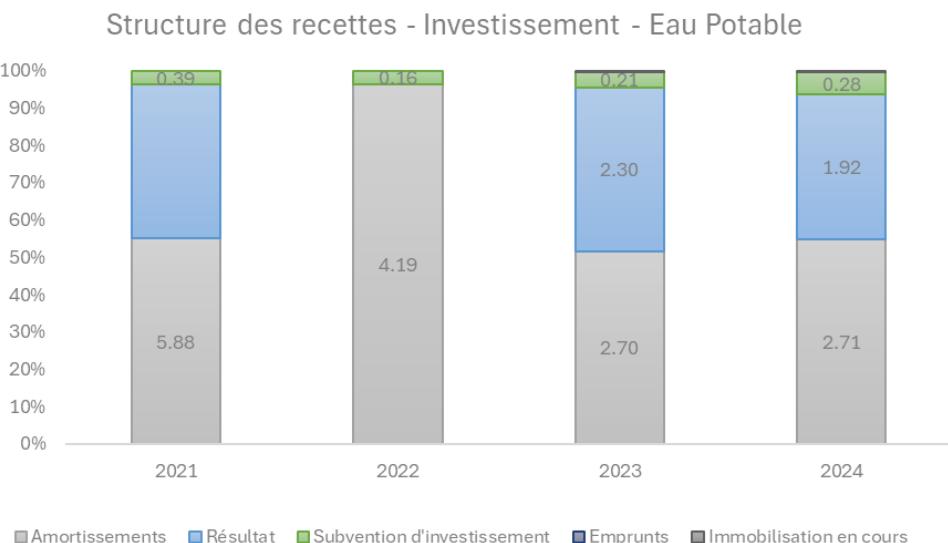
2.1.2 Investissement

Eau Potable - Investissement



Le résultat d'investissement 2024 est déficitaire à hauteur de **-2,8M€** hors résultat reporté et de **0,9M€** en incluant ce dernier.

➤ Les recettes



Les subventions d'investissement perçues progressent de **30%** et s'établissent en 2024 à **0,28M€**. Elles représentent **6%** du total des recettes.

40% des recettes sont issues du solde d'exécution de la section d'investissement 2023 reporté.

Les amortissements en provenance de la section de fonctionnement représentent **55%** du total des recettes.

➤ Les dépenses

Répartition dépenses d'investissement



Elles s'élèvent **5,9M€** en 2024 dont **3,7M€** de dépenses d'équipement uniquement contre **3,2M€** l'an passé (+9,4%).

Dépenses d'équipement : 3,7 M€ (3,2 M€ en 2023)

➤ Les principales dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent **3 712 K€** de dépenses d'équipement contre **3 200 K€** l'an passé.

Les principales opérations peuvent être détaillées comme suit :

- **Renouvellement des canalisations 1 574 K€**, dont :
 - Dans le cadre de la gestion du patrimoine : **264K€**
 - RD35 et impasse Triche Lebeau à Veigy : **281K€**
 - Rue Fernand David, place des arts et Boulevard de Savoie à Thonon pour **420K€**
 - Traversée du village à Chens pour **245K€**
 - Route du Loyer à Bons en Chablais : **166K€**
 - Rue de Ballaison à Massongy : **103K€**
- **Travaux d'extension** : Chemin des Mottes à Yvoire et Hameau de Cursinges à Draillant **223K€**
- **Renforcement de la piste cyclable** à Brenthonne pour **127K€**
- **Forage** de reconnaissance à Brenthonne **78K€**
- **Gestion de l'urgence** : **269K€**
- **Matériel et outillage** y compris matériel de transport : **421K€**
- **Achat compteurs** : **268K€**
- **Remplacement** du module Ultrafiltration Usine de Chevilly : **158K€**

AP/CP	Montant AP	Réalisé avant 2024	Voté 2024	Réalisé 2024	% de réalisation 2024
Réservoir eau Marclay	4 360 000	14 240	200 000	59 682	30%
Sécurisation en eau potable voirons secteur ouest	12 200 000	0	200 000	0	0%
Total	16 560 000	14 240	400 000	59 682	15%



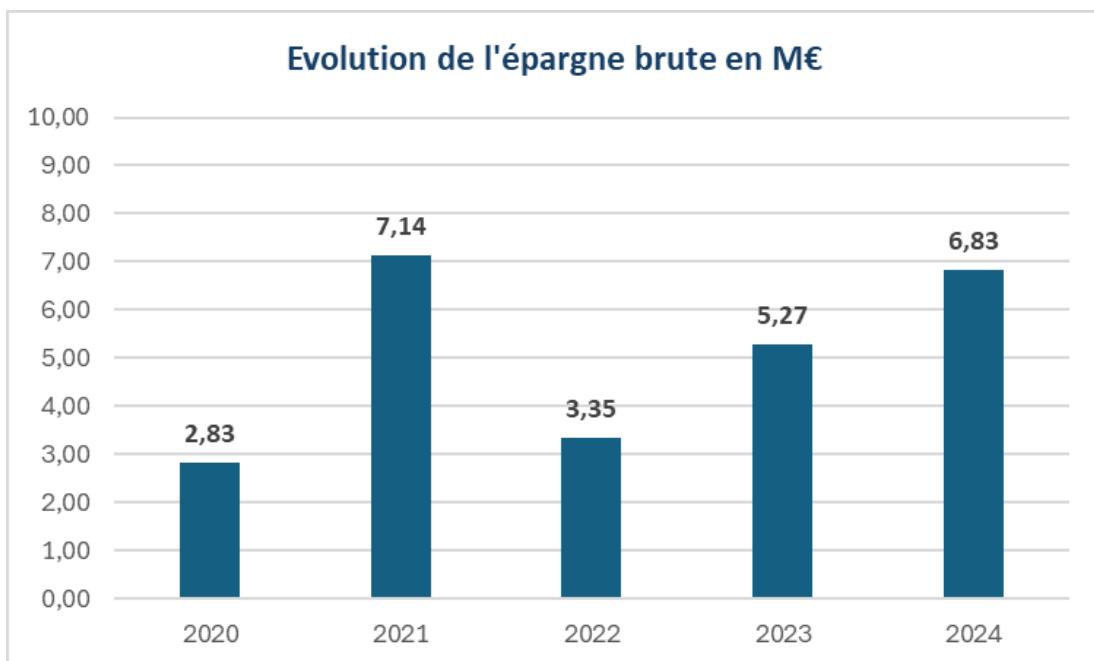
Réservoir eau Marclay



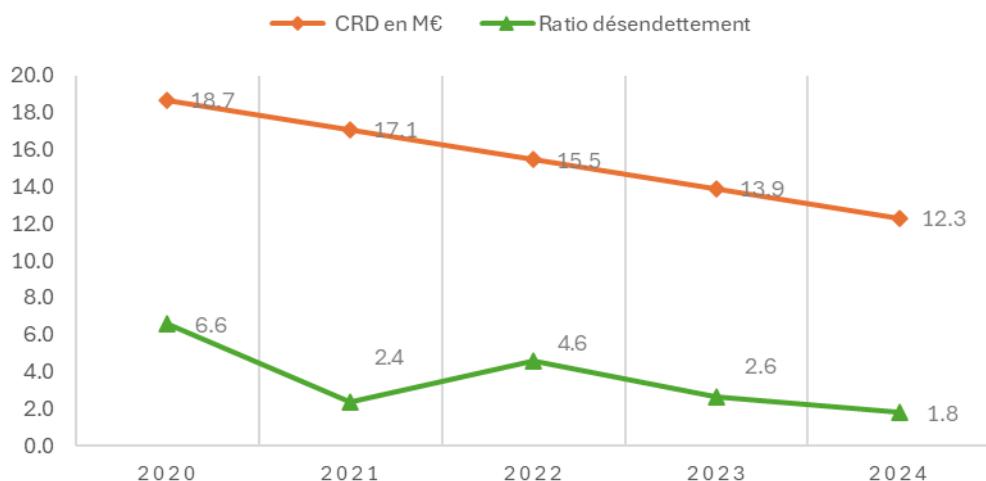
Sécurisation en eau potable Voirons secteur ouest

2.2 Les indicateurs financiers

Epargne brute : 6,83 M€ (5,27 M€ en 2023)



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



Le capital restant dû se situe à **12,3M€**, le taux moyen de la dette s'établit à **2,99%**.

L'encours est constitué de 59 lignes d'emprunt et la durée de vie résiduelle moyenne est de 10 ans et 11 mois.

La capacité de désendettement en année s'établit à **1,8 années à la fin 2024**, ce qui traduit une amélioration continue de la santé du budget depuis 2022.

Budget annexe Assainissement



3. Budget annexe assainissement

3.1 Résultat

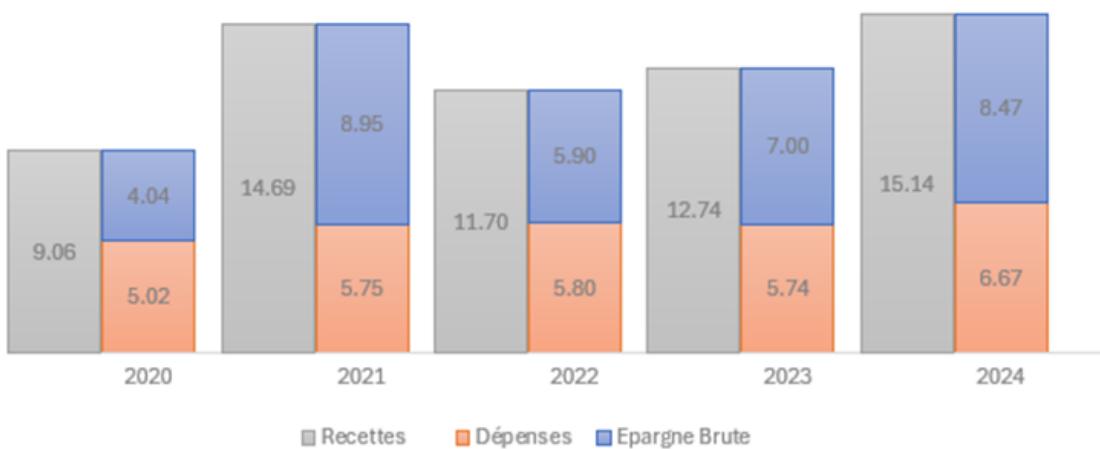
Le résultat net de clôture global de l'activité s'élève à **39,3M€**, en intégrant les résultats cumulés des années précédentes pour **35,2M€** et les restes à réaliser de l'année 2024 à hauteur de **-0,6M€**.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 485 293,74	3 039 012,36	18 524 306,10
Dépenses	9 178 593,52	4 642 037,52	13 820 631,04
Résultat de l'exercice	6 306 700,22	- 1 603 025,16	4 703 675,06
Résultat reporté N-1	33 978 252,00	1 242 292,90	35 220 544,90
Résultat de clôture 2024	40 284 952,22	-360 732,26	39 924 219,96
Restes à réaliser		-616 428,64	-616 428,64
Résultat net de clôture 2024	40 284 952,22	- 977 160,90	39 307 791,32

3.1.1 Fonctionnement

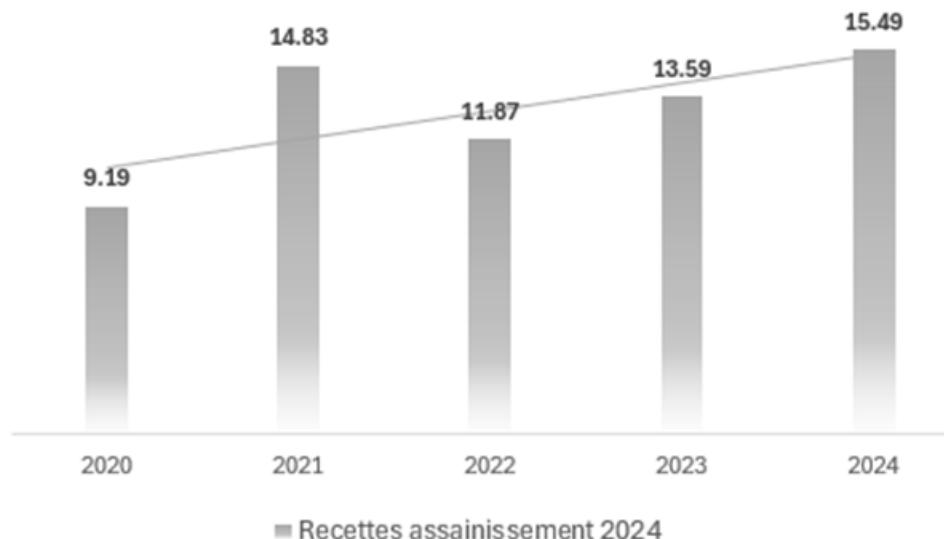
L'épargne brute, soit le solde des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, atteint **8,47M€**, en progression constante depuis 2022.

Assainissement : section Fonctionnement en M€ - Réel





Les recettes



Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement s'élève à **140%** hors résultat de fonctionnement reporté, contre **117%** en 2023.

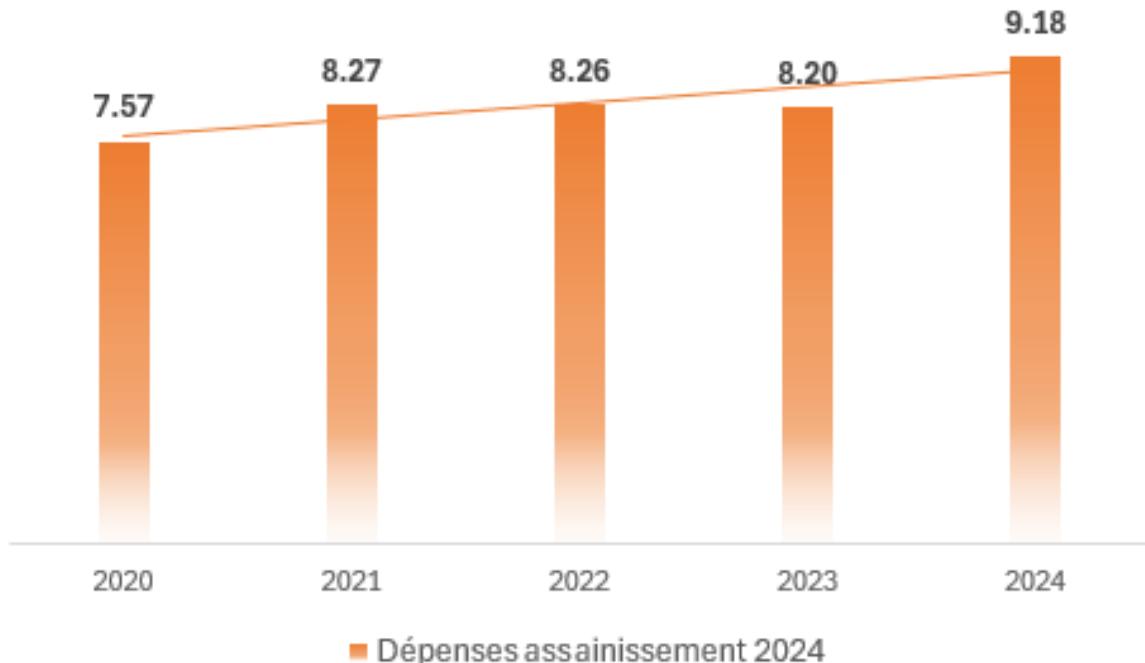
A périmètre constant, les recettes atteignent **15,5M€**, soit une hausse de **1,9M€** par rapport à 2023 principalement générée par la redevance d'assainissement collectif : **+2M€**.

A noter, comme pour le Budget Eau, que les mensualisations non facturées et non intégrées aux recettes de l'année lors des exercices précédents ont été prises en compte et expliquent en grande partie l'évolution constatée. Ce travail d'harmonisation comptable réalisé sur l'Eau et l'Assainissement permet donc d'améliorer le rattachement des charges et recettes à l'exercice, les acomptes perçus figurant désormais dans le même exercice comptable que les dépenses associées de fourniture de l'eau.

Par ailleurs, le travail réalisé en 2023 par la Direction des Finances de mise à jour de l'amortissement comptable des subventions a eu pour conséquence une baisse relative de la contribution des amortissements de ces subventions aux recettes de 2024. En effet, les chiffres élevés constatés au chapitre 042 en 2023 (**+853K€**) étaient, de fait, inhabituels. 2024 enregistre un retour à la normale avec une baisse de **- 500K€** par rapport à l'an passé mais **+173 K€** par rapport à 2022 (Opérations de transfert entre sections).

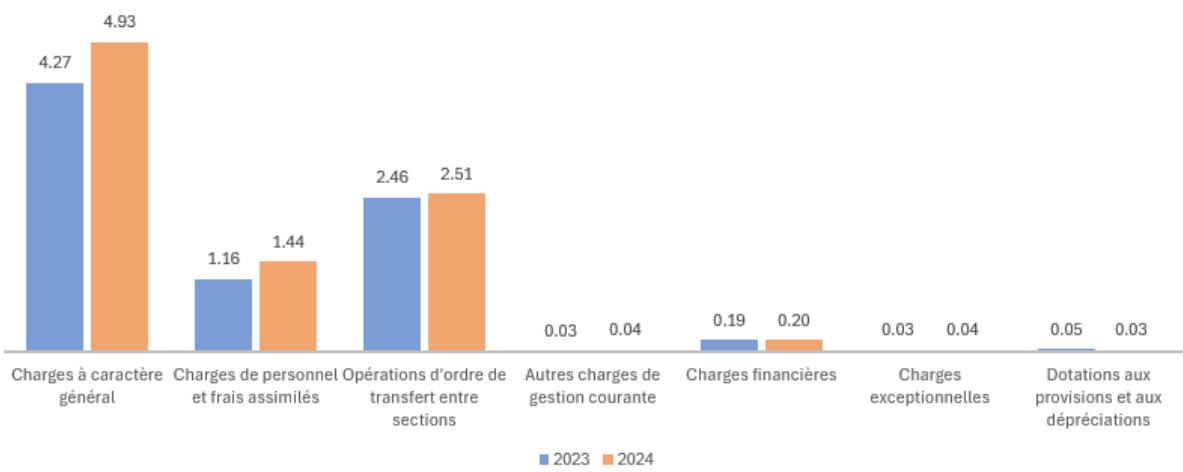
L'année 2024 enregistre également deux années d'aide à la performance épuratoire octroyées par l'agence de l'eau (2023 + 2024).

➤ Les dépenses



Les dépenses de fonctionnement étaient relativement stables entre 2021 et 2023, elles augmentent en revanche de manière significative en 2024, avec **+0,7M€**.

Assainissement : Focus dépenses de fonctionnement - 2024



L'évolution des dépenses de fonctionnement se concentre essentiellement sur les chapitres 011 – Charges à caractère général : **+ 653K€** ; et 012 - Charges de personnel et frais assimilés : **+ 274K€**.

Les autres charges évoluent peu et leur impact reste négligeable.

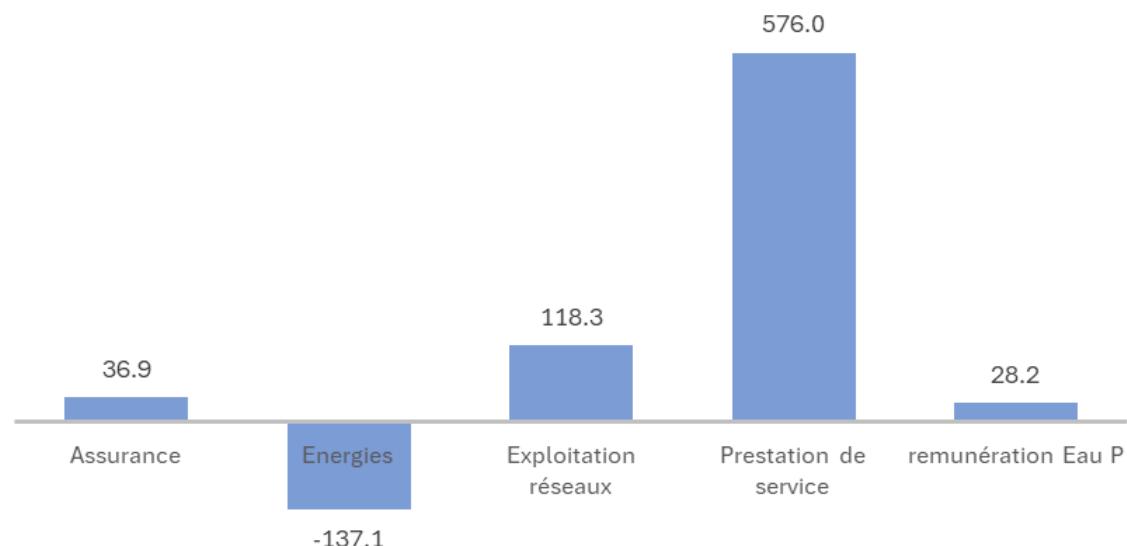
Ce chapitre correspond aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des réseaux.

L'augmentation de la participation au SERTE de **576 K€** (soit 22 % de hausse par rapport à 2023) et des autres prestations de service sont en partie compensée par la baisse des achats de fournitures non stockables (tels que l'électricité et les carburants).

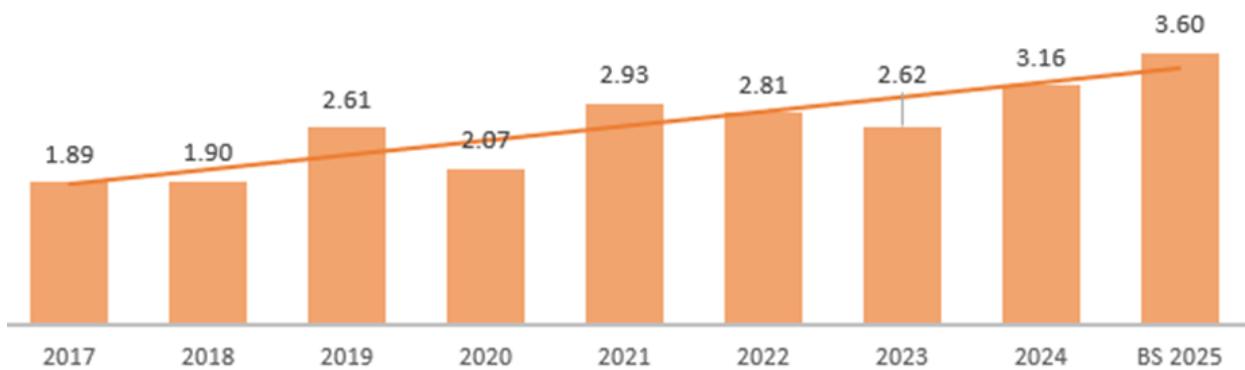
Les frais d'exploitation du réseau s'élèvent à **392K€** et intègrent les prestations de curage-débouchage des canalisations, gestion des EPI et achats de produits de traitements. Ils augmentent de **118K€** sur la période.

Les frais d'entretien atteignent **197K€** dont **106K€** dédiés aux espaces verts. Ils sont stables entre 2023 et 2024.

Variations 2024 / 2023 en K€



Participation au SERTE en M€

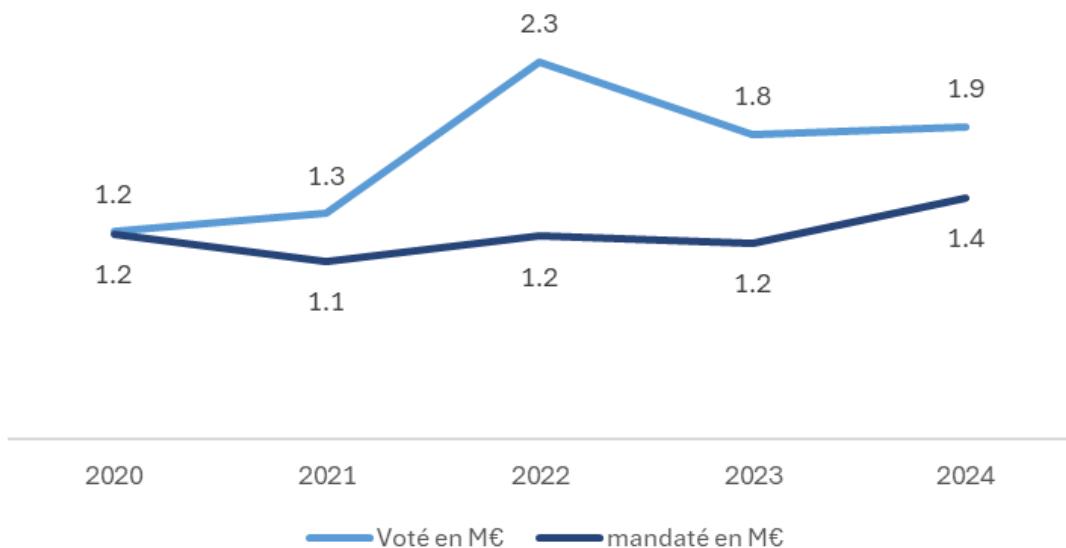


Chap. 012 – Charges de personnel : 1,44 M€ (1,16M€ en 2023)

Sont repris dans ce chapitre la masse salariale, le personnel de rattachement, l'intérim et l'assurance statutaire.

Le budget assainissement représente 11% de la masse salariale de la collectivité contre **9,5%** en 2023.

Evolution chapitre 12 - en M€



La rémunération du personnel et autres cotisations augmentent de 178K€.

Les frais liés à la refacturation des fonctions transverses et autres personnels extérieurs augmentent elles aussi de près de **100 K€**.

Chap. 65 – Autres charges de gestion courante : 0,4K€ (0,3K€ en 2023)

Il s'agit principalement des opérations sur compte de tiers (admission en non-valeur et créances éteintes), peu prévisibles sur l'exercice.

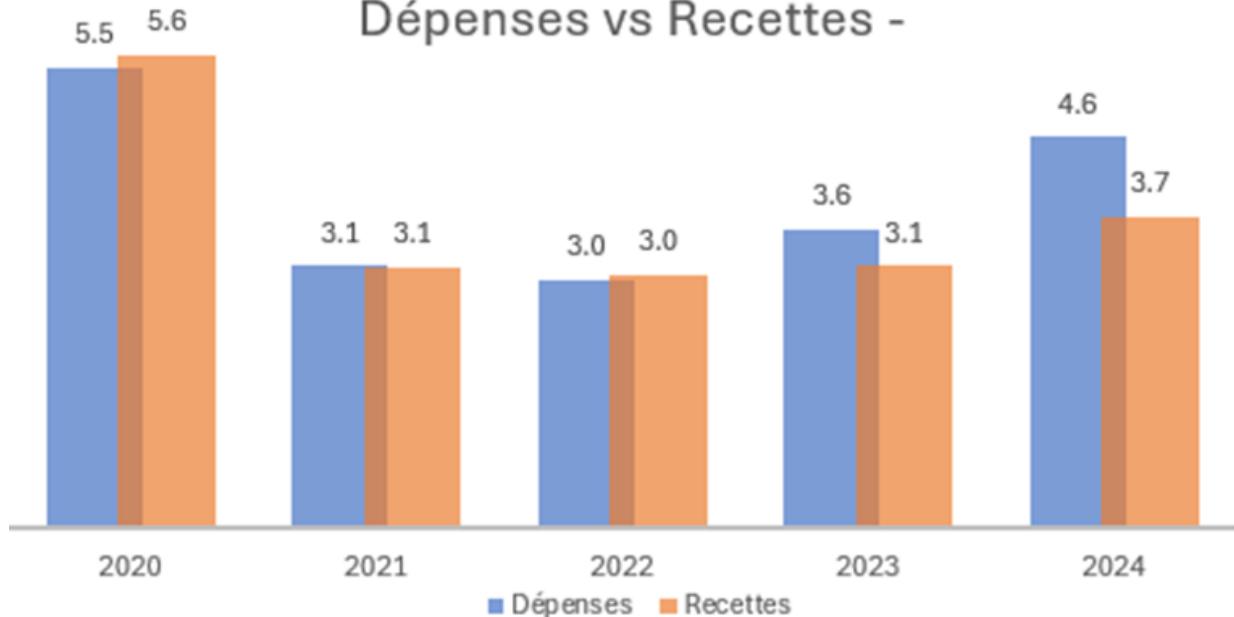
Chap. 66 – Charges financières : 0,2M€ (0,2M€ en 2023)

Ce chapitre retrace essentiellement les intérêts des emprunts. Son montant stable et en diminution sur la période s'explique par l'absence de mobilisation d'emprunt sur la période.

3.1.2 Investissement

Assainissement - Investissement :

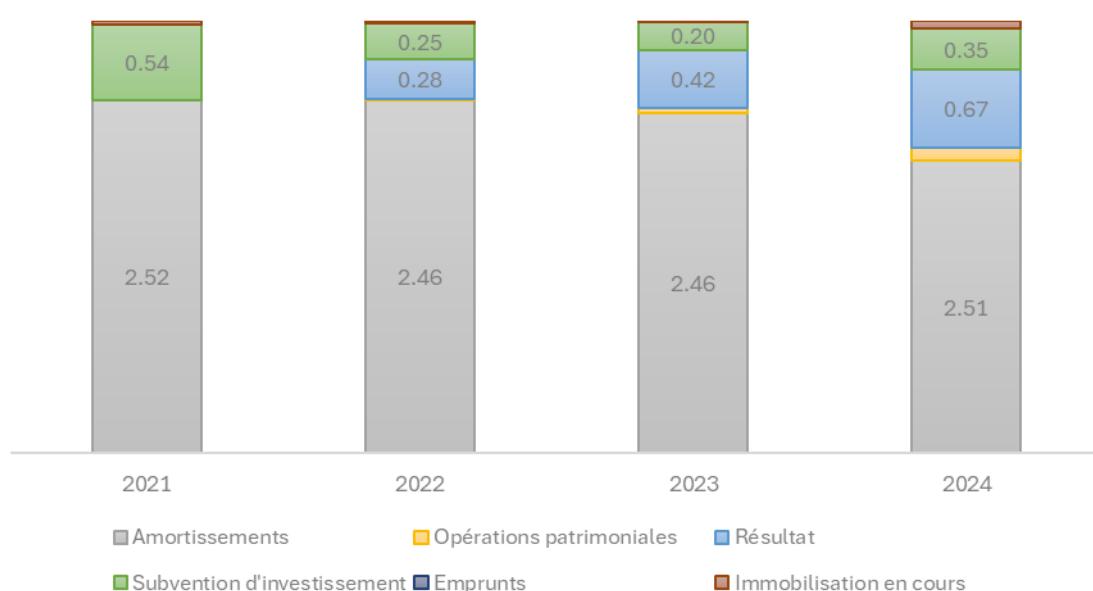
Dépenses vs Recettes -



Le résultat d'investissement 2024 est déficitaire à hauteur de -0,9M€ hors résultat reporté et de **- 0,36 M€** en incluant ce dernier.

➤ Les recettes

Structure des recettes - Investissement - Assainissement



Les subventions d'investissement encaissées progressent de **75%** en 2024 et s'établissent à **0,35M€**. Elles représentent **9%** du total des recettes.

18% des recettes sont issues du solde d'exécution de la section d'investissement 2023 reporté (excédents).

Les amortissements en provenance de la section de fonctionnement représentent **68%** du total recettes.

➤ Les dépenses

Répartition dépenses d'investissement



Les dépenses d'équipement s'élèvent **3 605 K€** de dépenses d'équipement contre **2 400 K€** l'an passé.

Les principales opérations peuvent être détaillées comme suit :

➤ Travaux de renouvellement pour **1 449 K€** :

- Route du chablais (RD35), impasse Verdaine et Triche Lebeau à Veigy : **499K€**,
- Route de la gare à Perrignier à hauteur de **325K€**,
- Reprises de branchements dans le cadre de la gestion du Patrimoine : **286K€**,
- Réhabilitation place des arts à Thonon pour **225K€**.

➤ Travaux de mise en Séparatif : **812 K€**

- Chef-lieu du Lyaud pour **504 K€**,
- Route du Lavoir à Allinges pour **184 K€**,
- Les Granges à Orcier : **125 K€**.

➤ **Travaux d'extension : 840 K€**

- Hameau de Cursinges à Draillant : **632 K€**,
- Impasse fontaine à Margencel, avenue de la Dame à Thonon + reprise réseau route du Lyaud à Armo : **206 K€**.

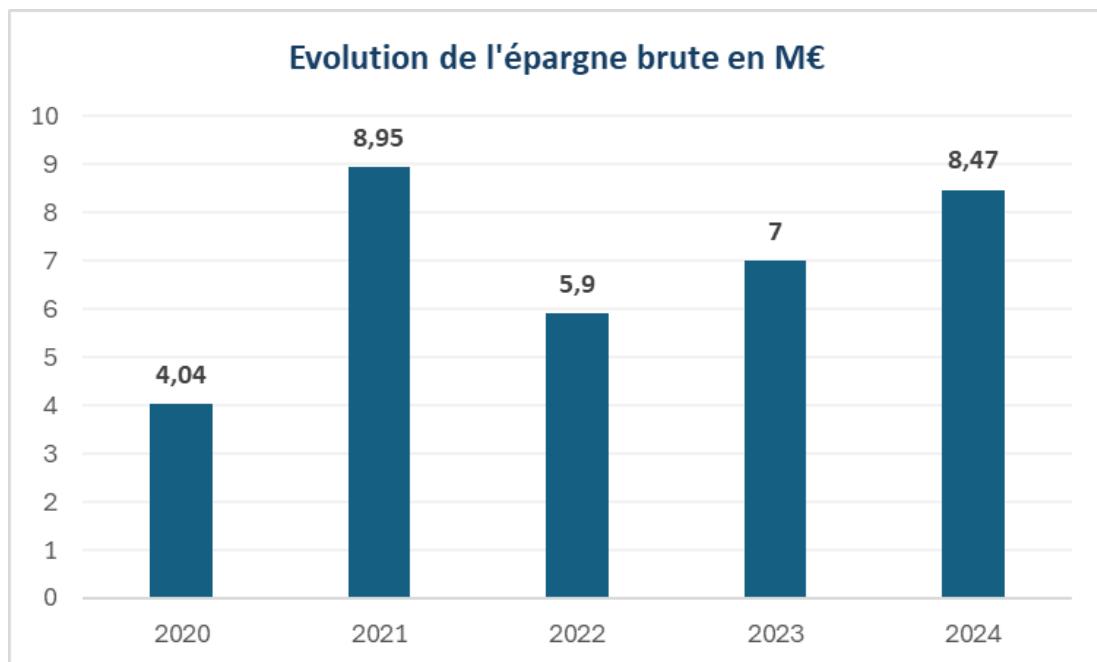
Les autorisations de programmes et crédits de paiement : AP/CP

L'AP/CP présentait un budget prévisionnel de **150 K€** en 2024 et n'a pas fait l'objet de consommation.

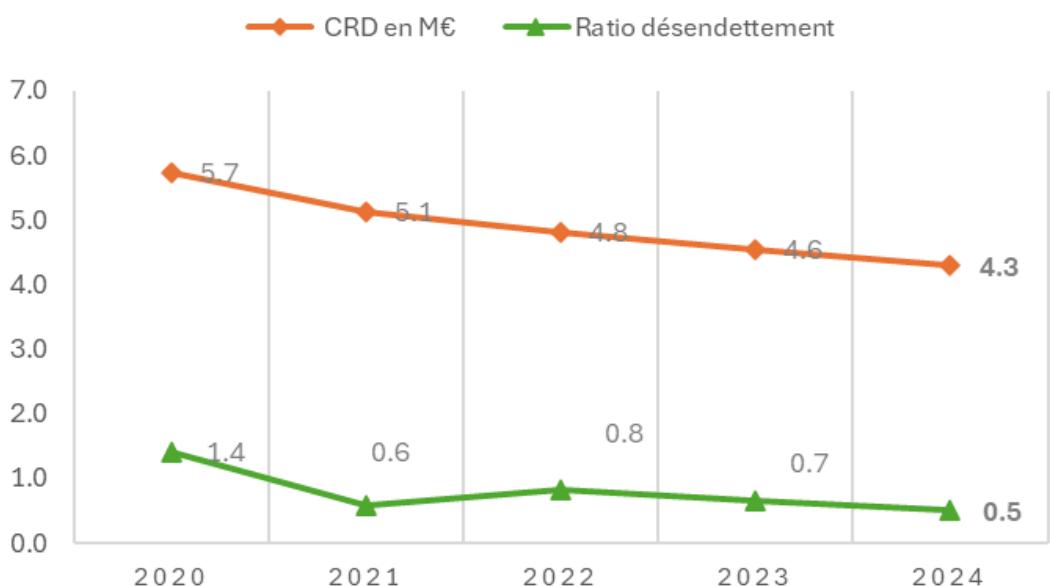
AP/CP	Montant AP	Réalisé avant 2024	Voté 2024	Réalisé 2024	% de réalisation 2024
Suppresion station Fessy Lully	6 375 000	0	150 000	0	0%
Total	6 375 000	0	150 000	0	0%

3.2 Les indicateurs financiers

Epargne brute : 8.47 M€ (7 M€ en 2023)



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



Le capital restant dû s'établit à **4,3M€**, l'encours présente un taux moyen de **4,27%**.

L'encours est constitué de 16 lignes d'emprunt et dispose d'une durée de vie résiduelle de 19 ans et 3 mois.

Le ratio de capacité de désendettement du budget s'établit à 0,5 année en 2024, il se situe depuis 2020 à 1,4 ans puis de manière constante en deçà de 1 an.

Budget annexe

Déchets ordures ménagères



4. Budget annexe déchets ordures ménagères

4.1 Actions réalisées et chiffres clés 2024

Actions réalisées		Déchets collectés : 52 000 T en 2024 / 50 200 T en 2023		
Actions de sensibilisation et de communication (scolaires et habitants)		210 kg/hab en 2024	93 kg/hab en 2024	314 kg/hab en 2024
Déploiement de l'apport volontaire 247 conteneurs installés		Ordures ménagères	Produits recyclables	Apports en déchetterie
Collecte des biodechets en bornes 48 tonnes collectées / 50 bornes en services		215 kg/hab en 2023	92 kg/hab en 2023	292 kg/hab en 2023
25 ateliers de compostages ↓ distribution de 1200 composteurs				

4.2 Résultat

L'année 2024 se clôture avec un résultat brut global des deux sections de **8 235 167,03 €**, en baisse de **12,84 %**.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 407 832,45	1 364 312,72	16 772 145,17
Dépenses	14 671 419,44	3 314 193,06	17 985 612,50
Résultat de l'exercice	736 413,01	- 1 949 880,34	- 1 213 467,33
Résultat reporté N-1	8 411 399,99	1 037 234,37	9 448 634,36
Résultat de clôture 2024	9 147 813	- 912 645,97	8 235 167,03
Restes à réaliser		118 999,33	118 999,33
Résultat net de clôture 2024	9 147 813	- 1 031 645,30	8 116 167,70

4.2.1 Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget Déchets Ordures ménagères 2024 présente **une épargne brute de 1 697 455,22 €**.

➤ **En matière de recettes :**

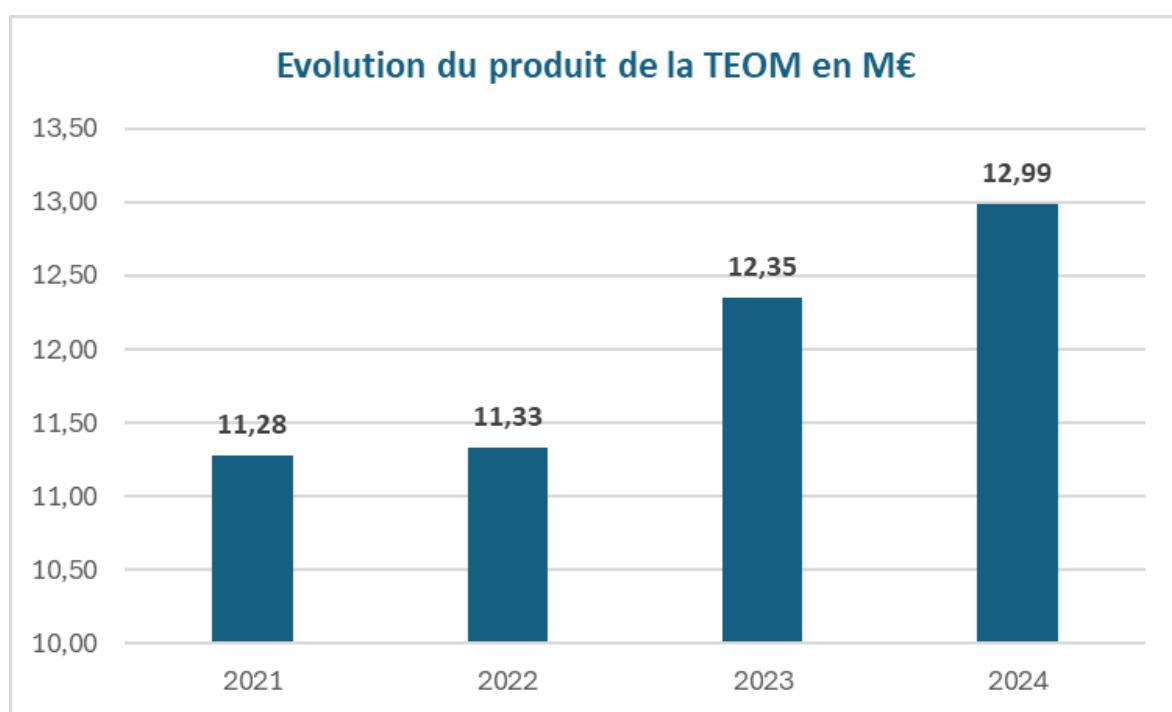
Le taux de réalisation en recettes de fonctionnement est de **99,8 % (103 % en 2023)**.

Chapitre 731 - La fiscalité locale : 12,9 M€ (12,4 M€ en 2023)

La TEOM 2024 s'élève à **12,9 M€** :

- Zone 1 (Thonon) un produit perçu de **4,8 M€**.
- Zone 2 (24 communes) un produit perçu de **8,1 M€**.

Evolution de la TEOM :



Chapitre 74 - dotations et participations : 1,4 M€ (1,3 M€ en 2023)

L'exercice 2024 a bénéficié d'un important travail de régularisations en matière de reversements des éco-organismes (CITEO 753 K€, ECOMAISON 81 K€, ECOSYSTEM 32 K€, REFASHION 3 K€) grâce au travail de suivi du service.

Chapitre 75 - Produits de gestion courante : 1,1 M€ (1 M€ en 2023)

Ce chapitre correspond à la revente de matériaux (724 K€), au dégrèvement de la TVA sur l'année 2021 et 2022 (82 K€), au loyer de la ressourcerie (80 K€), aux pénalités sur marchés (44 K€), aux dépôts des professionnels en déchetteries (17 K€), et enfin aux remboursements de sinistre (5 K€).

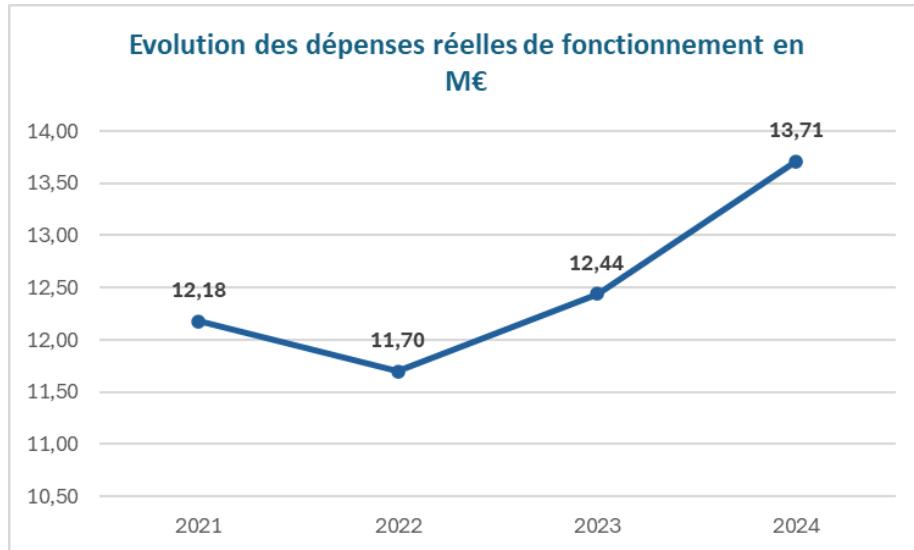
Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 1 K€ (46 K€ en 2023)

Ce chapitre concerne les annulations de mandats sur exercices antérieurs.



➤ Les dépenses

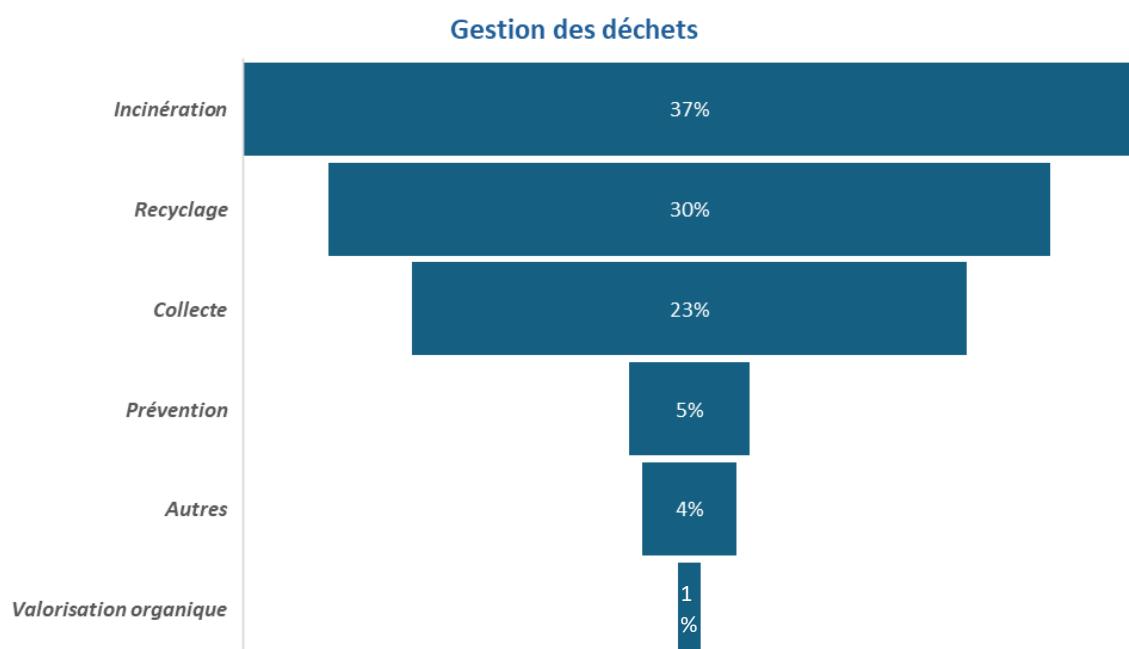
Le taux de consommation en section de fonctionnement **84 % (77 % en 2023)**



Chapitre 011 - Charges de gestion courante : 9,9 M€ (8,7 M€ en 2023)

Les charges de gestion courante affichent **72 % de taux de réalisation** et augmentent de **13.80 %**. Ce chapitre retrace essentiellement les dépenses relatives à la gestion des déchetteries (fluides, prestataires des marchés publics, études, réparation des véhicules, incinération des déchets ...) ainsi que la collecte des ordures ménagères et du tri.

Répartition de la gestion des déchets :



Détail des dépenses :

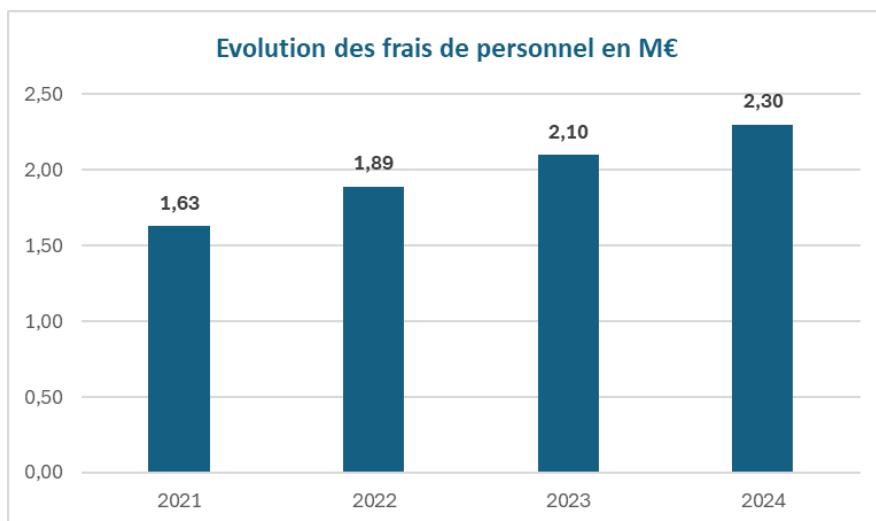
Libellé	CA 2023 en K€	CFU 2024 en K€	Evolution 2024/2023 En montant K€	Evolution 2024/2023 en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	8 667 720	9 840 037	1 172 318	13,5%
Energie, combustible et eau/assainissement	25 566	15 486	-10 080	-39,4%
Carburant	98 849	87 698	-11 151	-11,3%
Petit équipement	55 256	282 179	226 923	410,7%
Autres achats non stock (Alimentation, vêtement de travail, fournitures administratives...)	27 254	22 539	-4 715	-17,3%
Contrats de prestations de services	8 239 290	9 150 446	911 156	11,1%
Locations et charges locatives	10 076	819	-9 257	-91,9%
Entretiens, réparations et maintenance	71 456	91 655	20 199	28,3%
Assurances	14 154	23 497	9 343	66,0%
Etudes	21 600	19 560	-2 040	-9,4%
Rénumérations d'intermédiaire et honoraires	6 480	2 275	-4 205	-64,9%
Publicité, publication, relations publiques	24 472	67 932	43 460	177,6%
Frais affranchissement et télécommunications	17 742	13 850	-3 891	-21,9%
Autres	55 525	62 099	6 574	11,8%

Chapitre 012 - Frais de personnel : 2,3 M€ (2,1 M€ en 2023)

L'évolution des frais de personnel est de 9,5 %.

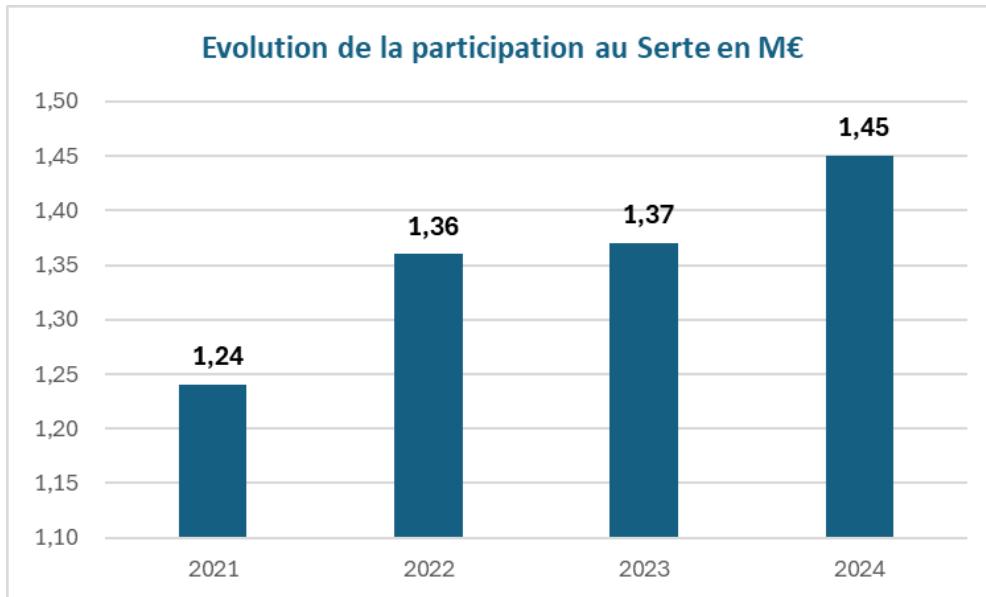
Ce montant comprend : masse salariale + intérim, les assurances pour le personnel...

Ce budget supporte 18 % de la masse salariale globale de la collectivité.



Ce chapitre correspond essentiellement au versement de la participation au Serte.

Evolution de la participation au SERTE :



➤ Synthèse de section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement augmentent bien plus vite (+10%) que les recettes (+5%), ce qui pourrait engendrer, à terme, et si la tendance se confirme sur les années à venir, un déséquilibre budgétaire.

Cette situation doit être suivie de près afin de procéder aux ajustements, le cas échéant.



4.2.2 Investissement

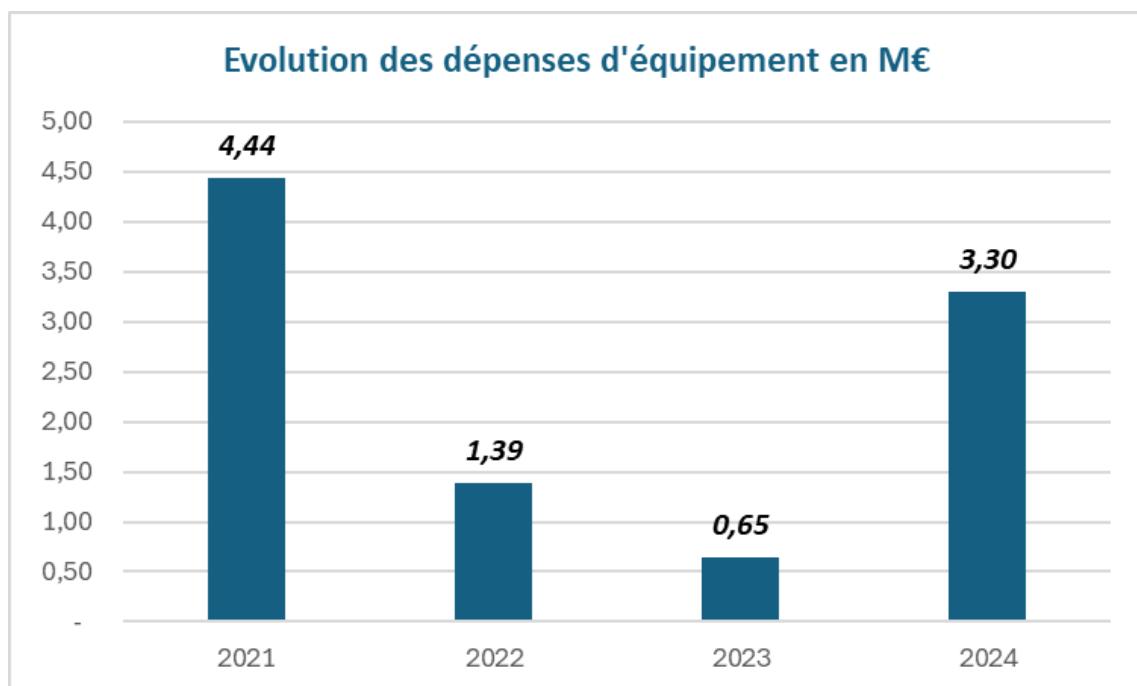
➤ Les recettes

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 390 K€ (117 K€ en 2023)

Le chapitre concerne l'encaissement du fond de compensation de la TVA pour **390 K€**.

➤ Les dépenses

Les dépenses d'équipement : 3,3 M€ (0,7 M€ en 2023)



➤ **Les principales dépenses d'équipement**

Les points d'apport volontaire : 3,01 M€

Le déploiement des points d'apport volontaire s'est accéléré en 2024 et se poursuivra en 2025 avec **4,5 M€** prévus au budget primitif.



Les fournitures de conteneurs : 173 K€

L'installation et la fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés se poursuivent pour les 25 communes.

Acquisition de véhicule : 95 K€

Cela concerne une acquisition de benne à ordure ménagère.

Les autorisations de programmes et crédits de paiement : AP/CP

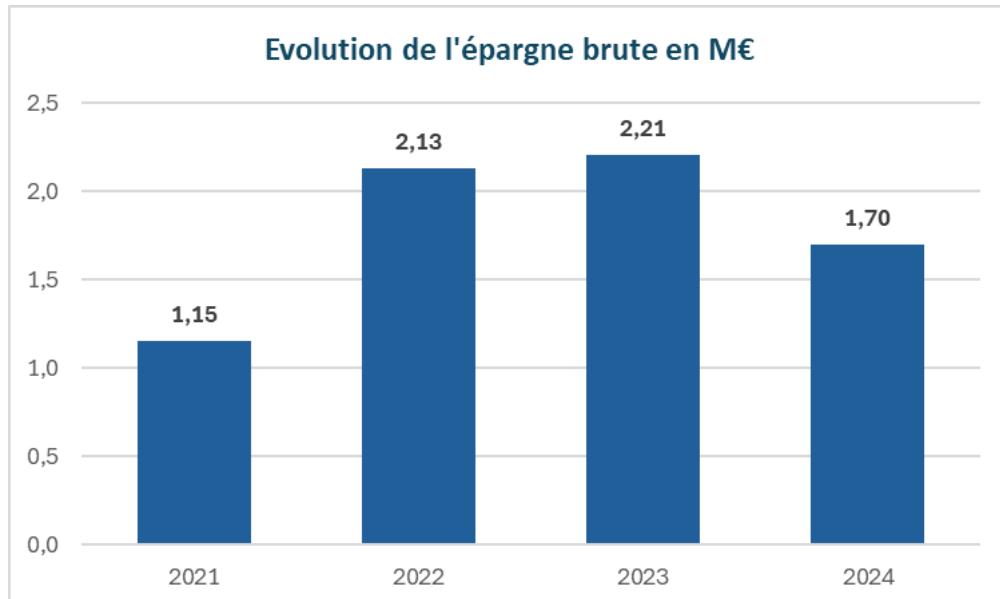
L'AP/CP des points d'apports volontaire est réalisée à hauteur de **79 %** de crédits prévus **pour 2024**.
Le niveau de réalisation s'établit à **3 M€**.

AP/CP 01	Montant AP	Réalisé avant 2024	Voté 2024	Réalisé 2024	% de réalisation 2024
Points d'Apport Volontaire	16 700 000	3 313 807	3 800 000	3 011 395	79 %



4.3 Indicateurs financiers

Epargne brute : 1,70 M€ (2,21 M€ en 2023)



- Le budget déchets ordures ménagère a autofinancé intégralement ses investissements.
- Le budget n'est donc pas endetté.

Budget annexe

Développement économique



5. Budget annexe Développement économique

5.1 Résultat

L'année 2024 se clôture avec un résultat global des deux sections de **– 232 790,80 €**, soit une baisse de **66 %**.

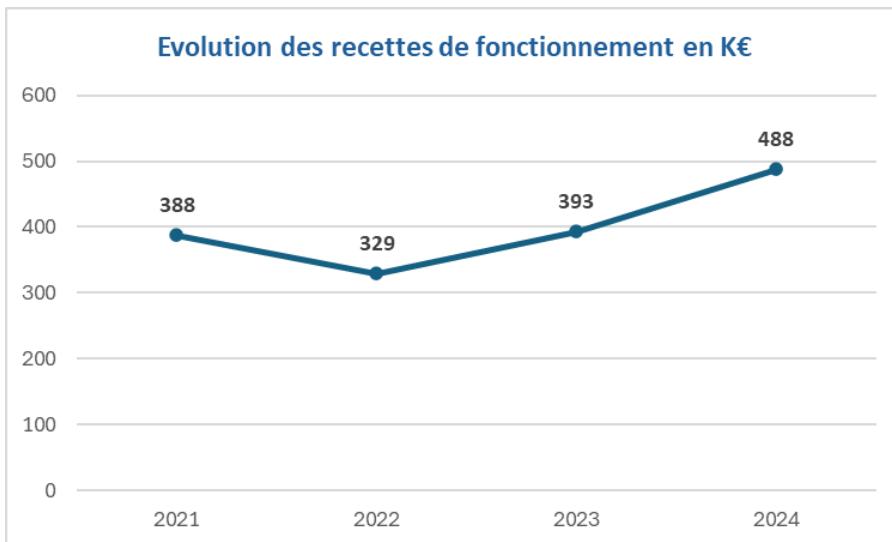
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	554 028,91	176 386,60	730 415,51
Dépenses	554 028,91	268 890,47	822 919,38
Résultat de l'exercice	0	- 92 503,87	- 92 503,87
Résultat reporté N-1	0	- 140 286,93	- 140 286,93
Résultat de clôture 2024	0	- 232 790,80	- 232 790,80
Reste à réaliser		- 85 082,81	- 85 082,81
Résultat net de clôture 2024	0	- 317 873,61	- 317 873,61

5.1.1 Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget développement économique 2024 présente **une épargne brute de 40 451,06 €**.

➤ Les recettes

Le taux de réalisation en recettes de fonctionnement s'établit à **79 % (75 % en 2023)**.



Chapitre 70 - Redevance d'occupation du domaine public 0,08K€ (0 K€ en 2023)

Cela correspond à une servitude de passage sur la zone des bracots.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 488 K€ (394 K€ en 2023)

Ce chapitre regroupe les recettes issues des loyers de la pépinière d'entreprises du Léman AEC (**11,4 K€**) et des locaux de la Tuilerie occupés par le SYMAGEV (**10,1 K€**), ainsi que la subvention d'équilibre du budget principal réalisée à hauteur de **462 K€ (372 K€ en 2023)**, et des pénalités sur marché (**4,5 K€**).

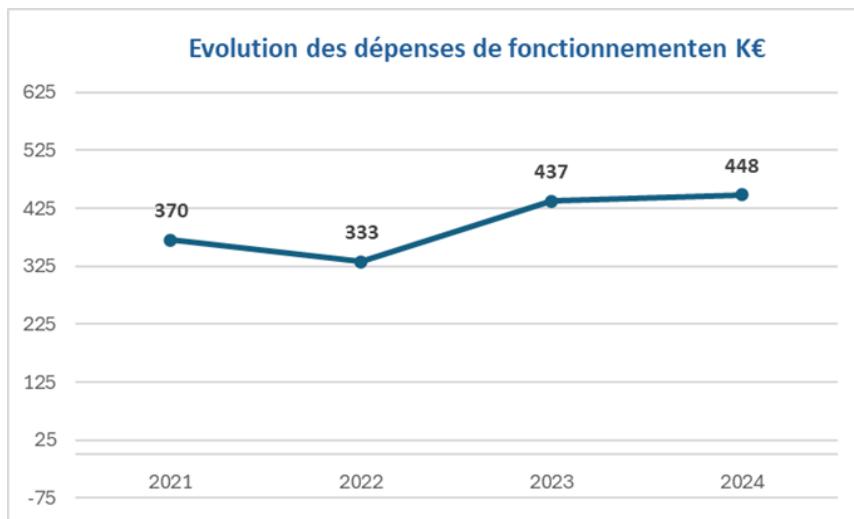
Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 0,15 K€ (0K€ en 2023)

Ce chapitre enregistre les annulations de mandats sur exercices antérieurs.



➤ Les dépenses

Le taux de consommation en section de fonctionnement s'établit à **78 % (77 % en 2023)**.

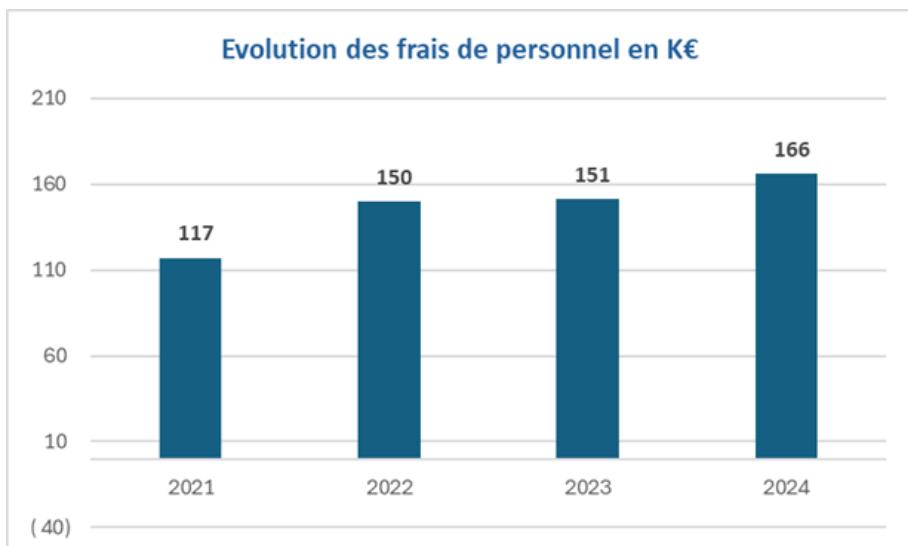


Chapitre 011 - Charges de gestion courante : 242 K€ (206 K€ en 2023)

Les charges de gestion courante progressent de **17 %**. Le chapitre concerne essentiellement : les fluides, l'entretien du bâtiment et des espaces verts de la pépinière d'entreprises du Léman, la taxe foncière, l'entretien de terrain de certaines ZAE, les cotisations à l'AEC (Agence Economique du Chablais **113 K€**) et à Initiative Chablais (**11 K€**).

Chapitre 012 - Frais de personnel : 166 K€ (151 K€ en 2023)

Les frais de personnel progressent de **10 %**. Cela s'explique par le recrutement d'un nouvel agent en cours d'année. Ce montant du chapitre comprend : masse salariale + les assurances pour le personnel... Ce budget supporte 1 % des frais de personnel globaux de la collectivité.



Les autres charges de gestion courante régressent de **49 %**. Elles regroupent les subventions versées à l'AEC (40K€) pour le fonctionnement de la pépinière d'entreprise et du CRIC selon conventions.



5.1.2 Investissement

➤ Les recettes

Cela correspond à des écritures de régularisation liées aux baux à construction pour **70 K€**.

➤ Les dépenses

Les dépenses d'équipement : 203 K€ (1 300 K€ en 2023)

➤ Les principales dépenses d'équipement

La couverture de l'atelier des Tuileries à Perrignier : 79 K€

Il s'agit du remplacement de la toiture du site des Tuileries à Perrignier.

Les baux à construction : 66 K€



Un seul bail a été regularisé en 2024.

La signalétique des zones : 58 K€



La signalétique a été déployée sur les ZAEi des Niollets et des Esserts à Douvaine durant le courant de l'été ; La ZAEi de Vongy est le prochain site à être équipé.

Budget annexe Zones d'activités



6. Budget annexe Zones d'activités

6.1 Résultat

L'année 2024 se clôture avec un résultat global des deux sections de **- 6 161 205,68 €**, soit une baisse de **46 %** par rapport à l'année 2023.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	8 647 070,76	6 700 480,52	15 347 551,28
Dépenses	8 651 978,76	8 633 239,13	17 285 217,89
Résultat de l'exercice	- 4 908,00	- 1 932 758,61	- 1 937 666,61
Résultat reporté N-1	0	- 4 223 539,07	- 4 223 539,07
Résultat de clôture 2024	- 4 908,00	- 6 156 297,68	- 6 161 205,68
Reste à réaliser		0	0
Résultat net de clôture 2024	- 4 908,00	- 6 156 297,68	- 6 161 205,68

6.1.1 Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget zones d'activités 2024 ne présente aucune épargne brute.

➤ Les recettes

Le taux de réalisation en recettes de fonctionnement est de **6 % (72 % en 2023)**.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine : 66 K€ (928 K€ en 2023)

Cela correspond à la commercialisation d'un bail à construction dans la zone des Bracots pour **66 K€**.

Le taux de consommation en section de fonctionnement se situe à **49 % (20 % en 2023)**.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1,91 M€ (0,6 M€ en 2023)

Les principales dépenses réelles de fonctionnement par zones :

	Zone des Niollets <i>Terrains à aménager et travaux</i>	807 K€
	Zone des Bracots <i>Terrains à aménager, études, travaux et frais accessoires</i>	528 K€
	Zone Grand Vignes <i>Terrains à aménager et travaux</i>	443 K€
	Zone de la Fattaz <i>Terrains à aménager</i>	52 K€
	Zone de Planbois <i>Etudes, travaux</i>	46 K€
	Zone Grandes Teppes <i>Travaux</i>	27 K€
	Zone Espace Leman <i>Terrains à aménager et études</i>	11 K€

Cela concerne les intérêts réglés de l'emprunt contracté pour Planbois pour **39 K€**.



6.1.2 Investissement

➤ Les dépenses

La seule dépense d'investissement concerne le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour Planbois qui s'élève à **52 K€**.

Budget annexe

Location de locaux aménagés



7. Budget annexe location de locaux aménagés

7.1 Résultats

L'année 2024 se clôture avec un excédent global des deux sections de **173 665,66 €**, soit une hausse de **11 %** par rapport à 2023.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	21 456,44	13 805,36	35 261,80
Dépenses	17 939,16	0	17 939,16
Résultat de l'exercice	3 517,28	13 805,36	17 322,64
Résultat reporté N-1	108 123,40	48 219,62	156 343,02
Résultat de clôture 2024	111 640,68	62 024,98	173 665,66
Reste à réaliser		0	0
Résultat net de clôture 2024	111 640,68	62 024,98	173 665,66

7.1.1 Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget 2024 enregistre **une épargne brute de 16 213 €**.

➤ Les recettes

Le taux de réalisation en recettes de fonctionnement est de **115 % (162 % en 2023)**.

Chapitre 70 - Ventes de produits, prestations de services : 0,24 K€ (0,39 K€ en 2023)

Ce chapitre concerne la refacturation des charges annuelles (fluides...), aux locataires.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 21 K€ (16K€ en 2023)

Ce chapitre concerne la perception des loyers et de la refacturation des consommations électriques versées par les occupants.

➤ Les dépenses

Le taux de consommation en section de fonctionnement : **5 % (4.83 % en 2023)**.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 K€ (5 K€ en 2023)

Les dépenses de ce chapitre, sont exclusivement des dépenses à caractère général pour **5 K€** (consommations d'électricité, charges locatives, contrats de maintenance...).

Chapitre 67- Charges exceptionnelles : 0,25 K€ (0 K€ en 2023)

7.1.2 Investissement

➤ Les recettes

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 1,1 K€ (0 K€ en 2023)

Ce chapitre enregistre uniquement l'encaissement des cautions lors de la mise en location des bureaux.

- Il n'y a aucune dépense d'investissement en 2024.
- Ce budget ne dispose d'aucune dette.

Budget annexe

Transport à la demande



8. Budget annexe transport à la demande

8.1 Résultats

L'année 2024 se clôture avec un excédent net global des deux sections de **62 944,88 €**. Ce budget n'a pas de section d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	302 500,00	0	302 500,00
Dépenses	302 433,07	0	302 433,07
Résultat de l'exercice	66,93	0	66,93
Résultat reporté N-1	62 877,95	0	62 877,95
Résultat de clôture 2024	62 944,88	0	62 944,88
Reste à réaliser		0	
Résultat net de clôture 2024	62 944,88	0	62 944,88

8.1.1 Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget 2024 présente **une épargne brute de 66,93 €**.

➤ Les recettes

Le taux de réalisation en recettes de fonctionnement est de **101 % (98,19 % en 2023)**.

Chapitre 70 - Ventes de produits, prestations de services : 12,5 K€ (4,5 K€ en 2023)

Ce chapitre concerne l'encaissement de la régie du transport à la demande. Cette année, cela correspond essentiellement, à une écriture de rattachement en fin d'exercice.

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation : 50 K€ (0 K€ en 2023)

Il s'agit d'une subvention versée par la région en 2024.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 240 K€ (292 K€ en 2023)

Ce chapitre concerne le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe transport à la demande.

➤ Les dépenses

Taux de consommation des dépenses réelles de fonctionnement : **83 % (79 % en 2023)**.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 302 K€ (264 K€ en 2023)

Cela correspond à la gestion directe du marché public relatif au transport à la demande (TAD).

Résultats consolidés

- Le tableau ci-dessous, retrace l'évolution des résultats de clôture avant reste à réaliser par budget de 2023 à 2024.

Budget	Section	Résultat de clôture en 2023	Résultat de clôture en 2024	Evolution 2024/2023 en %
Principal	Investissement *	-635 659,65	-6 168 153,92	-1070%
	Fonctionnement *	18 102 116,77	19 240 245,24	6%
	Total	17 466 457,12	13 072 091,32	-25%
Eau potable	Investissement	-931 801,47	-1 859 967,18	-300%
	Fonctionnement	5 003 110,61	8 126 768,97	62%
	Total	4 071 309,14	6 266 801,79	54%
Assainissement	Investissement	575 412,79	-360 732,26	-163%
	Fonctionnement	34 645 131,58	40 284 952,22	16%
	Total	35 220 544,37	39 924 219,96	13%
Déchets ordures ménagères	Investissement	1 037 234,37	-912 645,97	-188%
	Fonctionnement	8 411 399,99	9 147 813,00	9%
	Total	9 448 634,36	8 235 167,03	-13%
Développement économique	Investissement	-140 286,93	-232 790,80	-266%
	Fonctionnement	0,00	0,00	0%
	Total	-140 286,93	-232 790,80	-266%
Zones d'activités	Investissement	-4 223 539,07	-6 156 297,68	-246%
	Fonctionnement	0,00	-4 908,00	0%
	Total	-4 223 539,07	-6 161 205,68	-246%
Location de Locaux Aménagés	Investissement	48 219,62	62 024,98	29%
	Fonctionnement	108 123,40	111 640,68	3%
	Total	156 343,02	173 665,66	11%
Transport à la demande	Investissement	0,00	0,00	0%
	Fonctionnement	62 877,95	62 944,88	0%
	Total	62 877,95	62 944,88	0%
Résultats de clôture	Investissement	-4 270 420,34	-15 628 562,83	-466%
	Fonctionnement	66 332 760,30	76 969 456,99	16%
	Total	62 062 339,96	61 340 894,16	-1%

* Montant en 2023 agrégé avec les résultats des budgets Berges et rivière et Mapa constructions. Intégrés au budget principal en 2024